Projet de territoire

Vienne & Gartempe

Communauté de communes

Adriers
Antigny
Asnières-sur-Blour
Availles-Limouzine
Béthines
Bouresse
Bourg-Archambault
Brigueil-le-Chantre
Civaux
Coulonges
Fleix
Gouëx
Haims
Jouhet
Journet
La Bussière
La Chapelle Viviers
La Trimouille
Lathus-Saint-Rémy
Lauthiers
Le Vigeant
Leignes-sur-Fontaine
Lhommaizé
Liglet
L'Isle-Jourdain
Luchapt
Lussac-les-Châteaux
Mauprévoir
Mazerolles
Millac
Montmorillon
Moulismes
Moussac-sur-Vienne
Mouterre-sur-Blourde
Nalliers
Nérignac
Paizay-le-Sec
Persac
Pindray
Plaisance
Pressac
Queaux
Saint-Germain
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Léomer
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Savin
Saulgé
Sillars
Saint-Pierre-de-Maillé
Thollet
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Verrières
Villemort

2018-2028 :

RENFORCER ET DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ

www.vienneetgartempe.fr

GLOSSAIRE :

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line (Haut débit)
AFOM	(Analyse) Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ARS	Agence Régionale de Santé
BBC	Bâtiment Basse Consommation
CCL	Communauté de communes du Lussacois
CCM	Communauté de communes du Montmorillonnais
CLIC	Centre Local d'Information et Coordination (gérontologique)
CNPE	Centre National de Production d'Electricité
COPIL	COmité de PIlotage
CPA	Centre de Plein Air
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
FTTH	Fiber to the Home / « Fibre optique jusqu'au domicile »
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
KW	KiloWatt
LEADER	Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (financement UE)
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MSAP	Maison de Service Au Public
ONCFS	Office National de la Chasse et Faune Sauvage
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PAH	Label Pays d'Art et d'Histoire
PIG	Programme d'Intérêt Général (Habitat)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNR	
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et Equilibre des Territoires
TAD	Transport A la Demande
THD	Très Haut Débit
TVB	Trame verte et bleue
URHAJ	Union Régionale de l'Habitat Jeune
ZAE	Zone d'Activité Economique
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

SOMMAIRE

Préambule p.4

A) *ETAT DES LIEUX : PORTRAIT DU TERRITOIRE* p.5

1) Profil démographique du territoire p.7

2) Le milieu naturel p.14

3) Les principales infrastructures p.15

B) *PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES LIGNES DE FORCES DU TERRITOIRE* p.16

C) SYNTHESES CARTOGRAPHIQUES DES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR VIENNE ET GARTEMPE p.22

D) ANALYSE « AFOM » DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE p.30

E) LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE p.37

F) LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROJET DE TERRITOIRE p.55

G) LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2019-2021 p.60

H) ANNEXE : SYNTHES DES AVIS EMIS LORS DES CONSULTATIONS PARTENARIALES p.65

Préambule

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est un nouvel EPCI, en place depuis le 1er janvier 2017. Aujourd'hui, la collectivité propose un projet de territoire fort, à court et moyen terme, qui a pour vocation de mieux structurer sa propre action, son accompagnement aux communes membres ainsi que les relations avec les partenaires notamment institutionnels, économiques, ou associatifs.

Ce projet offre une vision stratégique, en cohérence et dans le respect des compétences de chaque collectivité.

Dans un contexte de raréfaction et rationalisation de la dépense publique, la CC Vienne et Gartempe a besoin de mettre en œuvre une stratégie financière, qui flèche les investissements à venir à court terme grâce à un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce document est le fruit d'une consultation large, conduite entre mai et décembre 2018 :

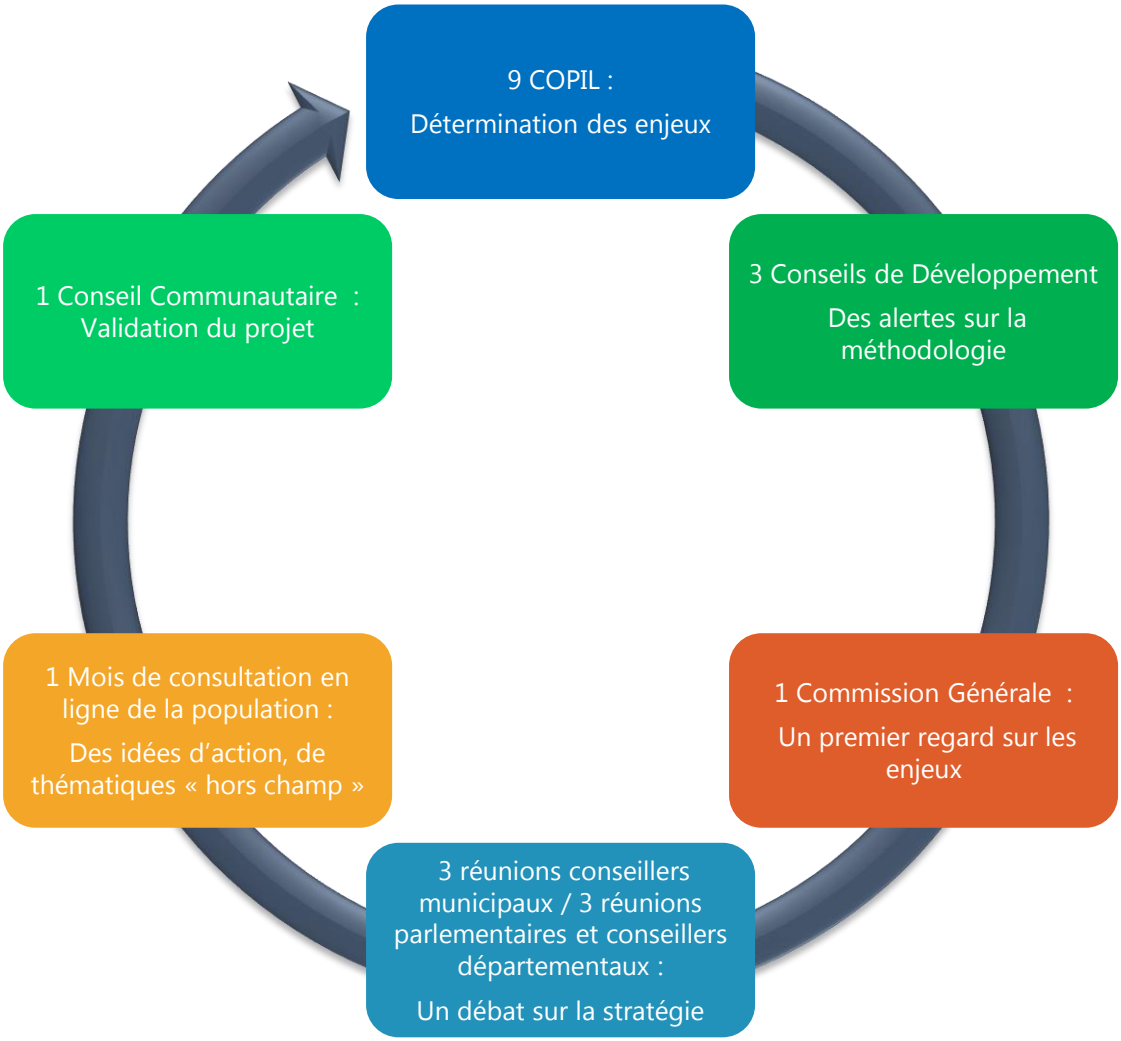

A) *ETAT DES LIEUX : PORTRAIT DU TERRITOIRE*

NOTE METHODOLOGIQUE :

Ce portrait démographique et de situation du territoire est une compilation d'informations issues des diagnostics réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine (méthode des flux) dans le cadre du Contrat de Dynamisation, du Cabinet Planed-Ecovia (PLUI) et du service politiques contractuelles de la CCVG.
Il a vocation à positionner la CCVG vis-à-vis des territoires voisins et de montrer les dynamiques de population en cours sur la CCVG. C'est en quelque sorte la « Carte de visite » de la CCVG

La CC Vienne et Gartempe se compose de 55 communes et couvre environ un tiers de la superficie du département de la Vienne (28 % du département, 2000 km²) en ses parties Sud et Est. C'est un espace essentiellement boisé ou aux paysages agricoles, avec une variation allant de zones bocagères au Sud de l'EPCI, à des paysages d'openfield (ou champs ouverts) en sa partie Ouest et Nord. Ce territoire est traditionnellement une terre d'installation pour les agriculteurs issus de régions voisines, mais a pu attirer des agriculteurs issus de l'ensemble de l'arc Atlantique français.

Ses formes de bâti traditionnel sont marquées par des influences limousines et picto-charentaises, mais on retrouve aussi des composantes du bâti de la Région Centre dues à la proximité avec les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire.

Situé en moyenne à 40 minutes de Poitiers et Châtellerault, il s'intègre dans un réseau de territoires ruraux maillés par des communes de moins de 5 000 habitants qui font office de pôles locaux ; ces communes constituant par ailleurs des relais de proximité qui fournissent des services aux habitants de ces territoires.

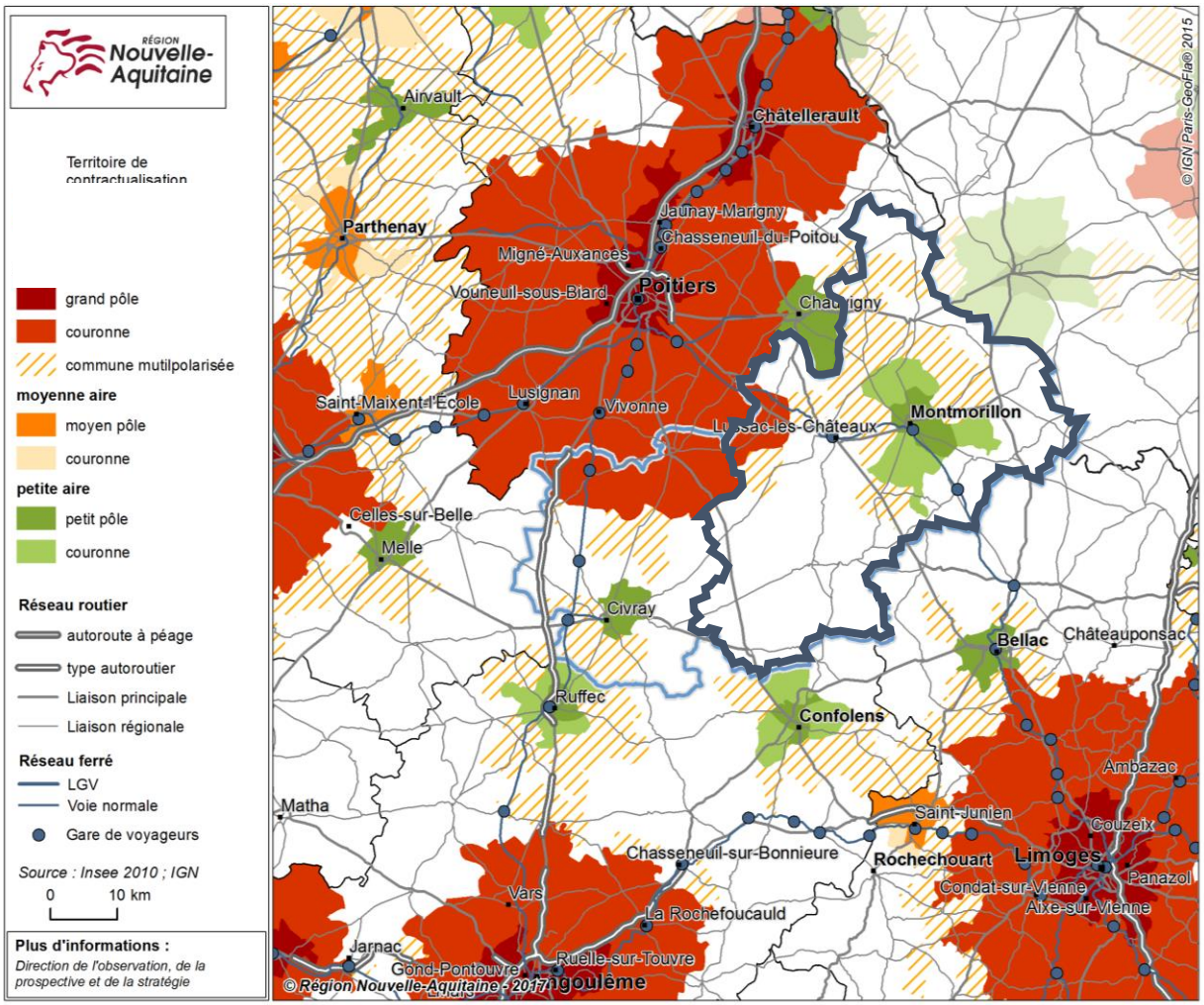

Ainsi, la CC Vienne et Gartempe rayonne dans ce système via quatre villes essentiellement, à savoir Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, le « binôme » L'Isle-Jourdain/Le Vigeant, ainsi que Valdivienne. En parallèle, ses habitants ont une propension à recourir à des services ou à travailler sur des communes telles que Poitiers, Chauvigny, Civray, Le Blanc, Bellac, ou Confolens. Plus épisodiquement, on constatera des flux ponctuels vers Tours ou Angoulême.

1) PROFIL DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE : UN ESPACE EN VIEILLISSEMENT COMPENSÉ PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF

Temps d'accès de :	À POITIERS	À CHATELLERAULT	À CHAUVIGNY	À LE BLANC	À CONFOLENS
Montmorillon	55 min	55 min	25 min	30 min	55 min
Lussac-les-Châteaux	40 min	50 min	25 min	40 min	50 min
St-Savin	50 min	40 min	20 min	20 min	1h10
Availles-Limouzine	1h	1h20	55 min	1h10	15 min
La Trimouille	1h10	1h00	35 min	20 min	1h05
Valdivienne	35 min	40 min	15 min	45 in	1h

1.1 Répartition de la population

La CC Vienne et Gartempe se compose de quatre anciens blocs intercommunaux, aux poids démographiques très inégaux :

- (ex) CC du Montmorillonnais (37 communes) : **25 177 habitants**, 18.27 hab. /km²
- (ex) CC du Lussacois (10 communes) : **8 829 habitants**, 27.11 hab. /km²
- (ex) CC des Vals de Gartempe et Creuse (La Bussière /St Pierre de Maillé) **: 1 229 habitants**, 11,48 hab./km²
- (ex) CC du Pays Chauvinois (La Chapelle-Viviers, Fleix, Lauthiers, Leignes sur Fontaine, Paizay-le-Sec, Valdivienne) : **4385 habitants**, 27.39 hab. / km²

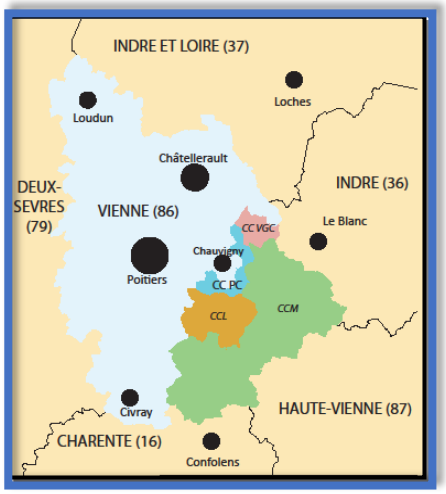

La population de la CC Vienne et Gartempe se répartit de manière hétérogène, avec une dissymétrie Ouest-Est que l'on peut interpréter par une transition zone périurbaine-frange rurale.

Trois pôles démographiques ressortent sur le territoire, à savoir **Montmorillon, Valdivienne et Lussac-les-Châteaux.** Le moteur démographique du territoire demeure la partie Centre-Ouest du territoire, soit globalement les contours de la CC du Lussacois, avec un agglomérat de communes de 1 000 habitants environ.

Le territoire est ensuite maillé par des pôles de proximité de 1 000 habitants que sont Usson-du-Poitou, Lathus-St-Rémy, Availles-Limouzine et le continuum Le Vigeant/L'Isle Jourdain.

On retrouve ensuite un ensemble de petites communes de 500 habitants ou moins, notamment sur la frange Est-Sud Est du territoire, bien souvent polarisées par d'autres communes, ou appartenant à des bassins de vie intermédiaires tels que Montmorillon ou Le Blanc.

La population de ces 55 communes est elle aussi répartie de manière hétérogène sur le territoire :

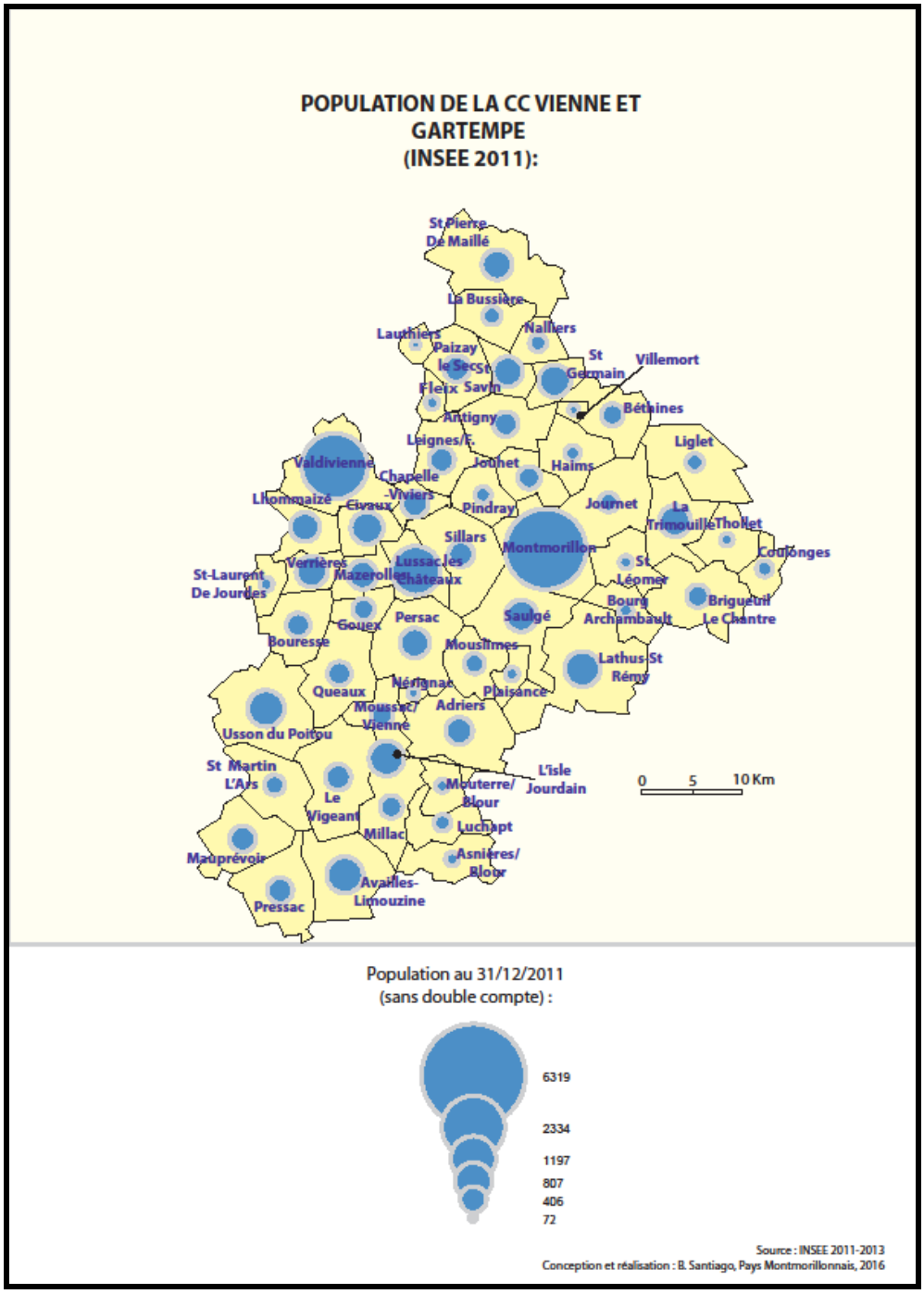

1.2 Evolution démographique

La population totale de la CC Vienne et Gartempe était de 39 900 habitants environ fin 2011. Cette population était la même (à une centaine d'habitants près) en 2006 : le territoire est donc en phase de stagnation de sa population, mais est marqué par différentes dynamiques démographiques.

Evolution de la population entre 1982 et 2013
par commune

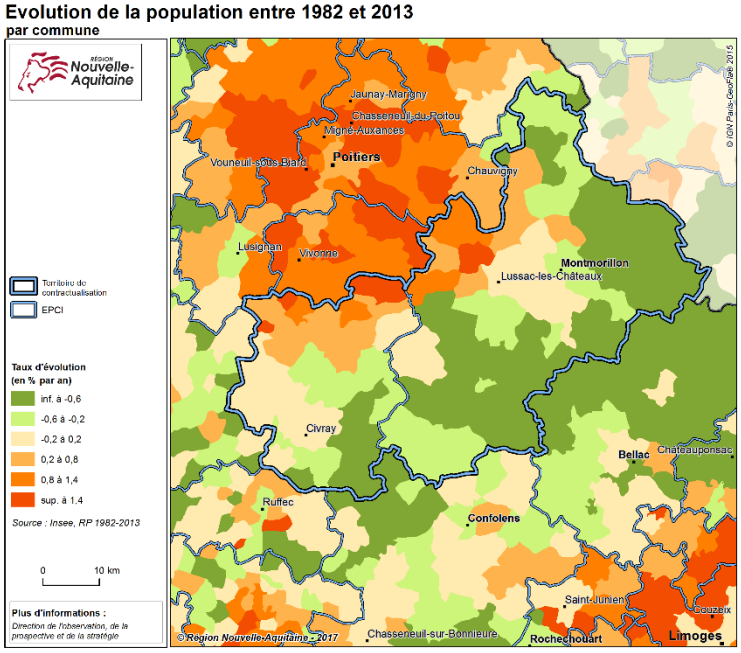

Evolution de la population entre 2008 et 2013
par commune

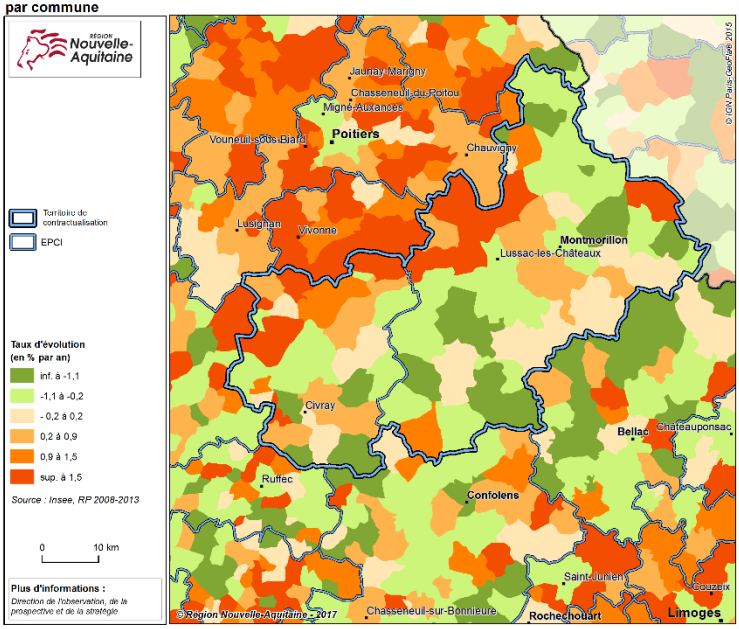

La majeure partie des communes de l'ancienne CC du Lussacois connaissent la croissance la plus régulière depuis les années 1990. Cette croissance s'explique majoritairement par une **bonne accessibilité** en termes de distance (et distance-temps) vers les agglomérations de Poitiers et Châtellerault qui attirent des actifs travaillant sur ces dernières, et qui profitent d'un coût du foncier moins élevé sur ces intercommunalités.

Par ailleurs, la CC du Lussacois a connu une croissance rapide dans les années 1990 grâce à l'installation d'une centrale électrique nucléaire sur la commune de Civaux, ce qui a permis l'arrivée sur le territoire de **plusieurs centaines d'actifs employés dans la structure**.

En revanche, les parties Sud et Est du territoire, qui possèdent à la base la plus faible densité de population, ont connu un déclin démographique parfois très important jusque dans les années 2000-2006. Actuellement le phénomène s'inverse légèrement dans la partie Est de ce secteur, mais est toujours présent dans la partie Sud qui demeure la **plus éloignée des pôles structurants** du département.

Ainsi, le taux de croissance annuel de la population correspond à des tendances essentiellement rencontrées en zone rurale, hormis pour les communes les plus proches des agglomérations (cf. ci-dessous) :

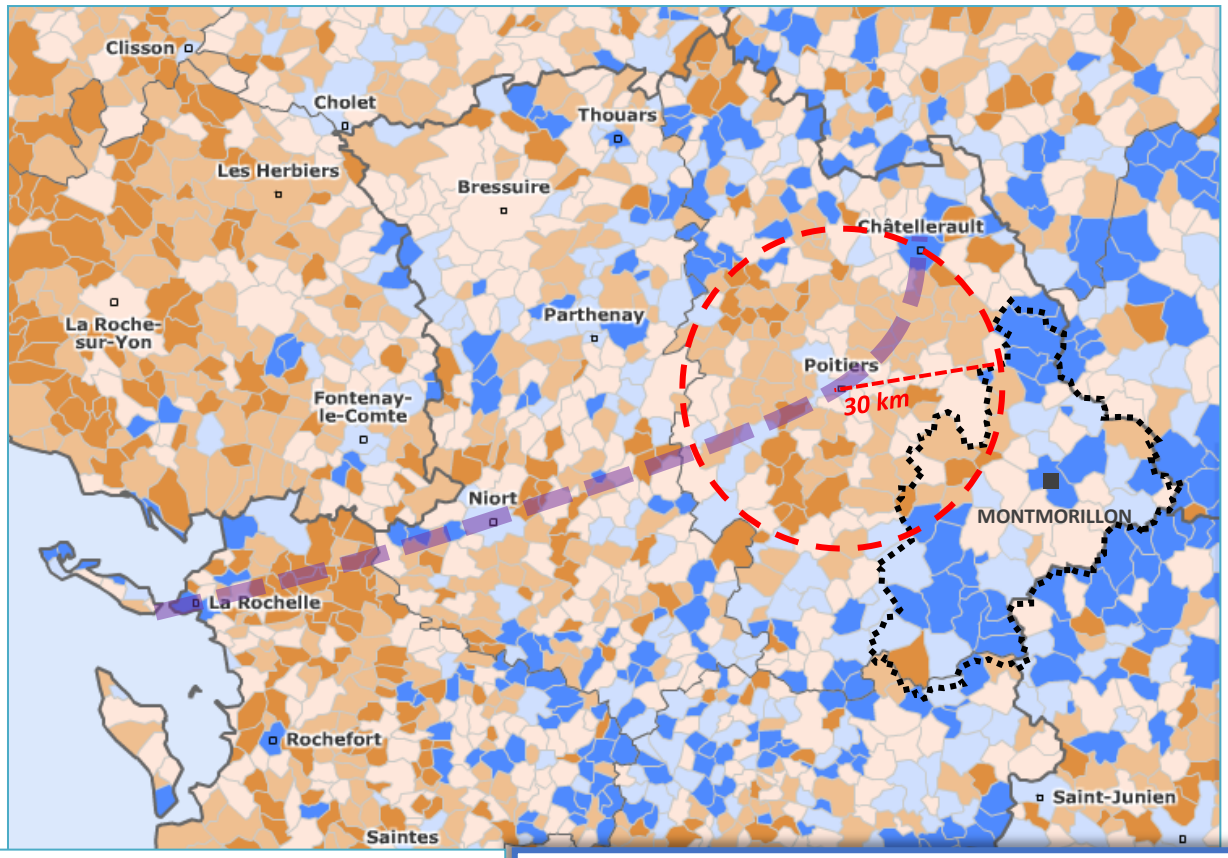

LÉGENDE : taux de croissance annuel de la population au long terme (1968-2013) :

- Supérieure à 2,2 %
- Entre 1 % et 2,2 %
- Entre 0 % et 1 %
- Entre 0 % et -0,6 %
- Inférieure à- 0,6 %
- Principal axe de développement

Sur l'ensemble de la période d'étude, **peu de communes gagnent de la population**, et plus problématique encore, le pôle démographique qu'est Montmorillon perd de la population en continu, de même que les chefs-lieux des ex canton que sont Availles-Limouzine, L'Isle-Jourdain, ainsi que La Trimouille.

Une légère inversion de tendance est constatée sur la période 2006-2011 ; elle correspond à un **retour des populations urbaines ou périurbaines** en zone rurale, mais uniquement dans les secteurs qui donnent une accessibilité facilitée aux services de proximité et aux axes routiers principaux du territoire.

Ainsi, c'est la **partie Est/Sud-Est du territoire qui connaît les mutations les plus importantes** en matière de croissance démographique sur ces dernières années, avec un questionnement sur le maintien des services à la population ainsi que l'adéquation entre le parc de logement existant et la demande des populations susceptibles d'arriver sur le territoire.

L'effet d'agglomération, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Poitiers (mais aussi de Niort et La Rochelle, situées sur le principal axe de développement sur cette partie de la Région Nouvelle-Aquitaine) est perceptible sur la cartographie d'évolution de la population.

Cette tendance se vérifie aussi sur un temps plus long, avec une diminution marquée de la population de l'ancienne CCM, continue depuis 1968 (-21 % environ) :

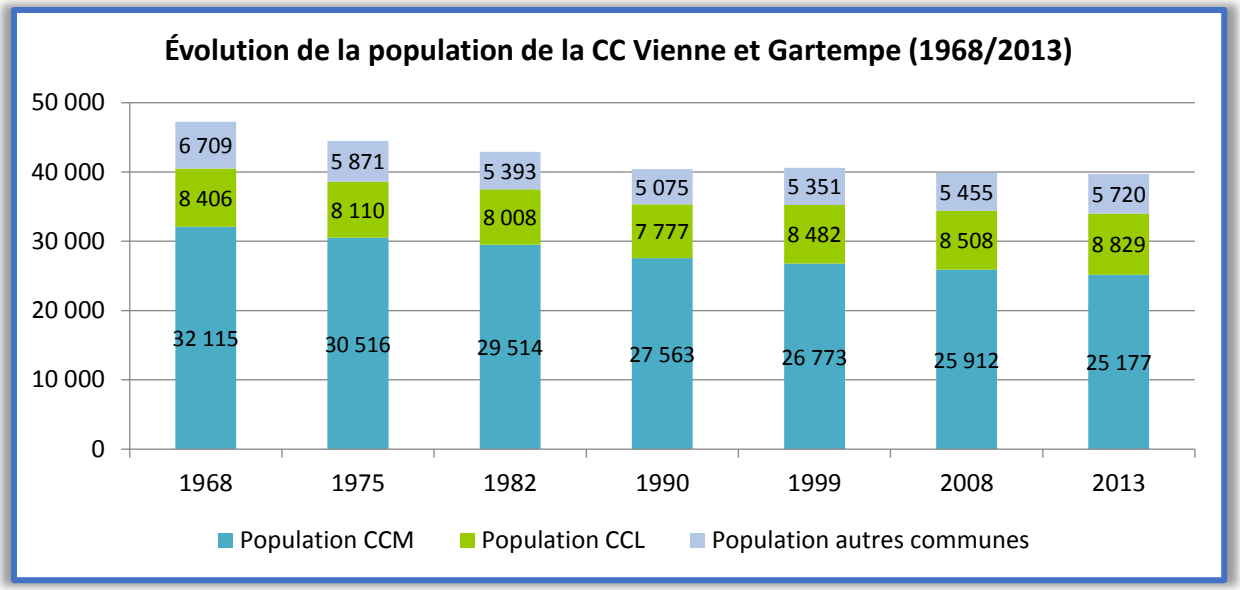

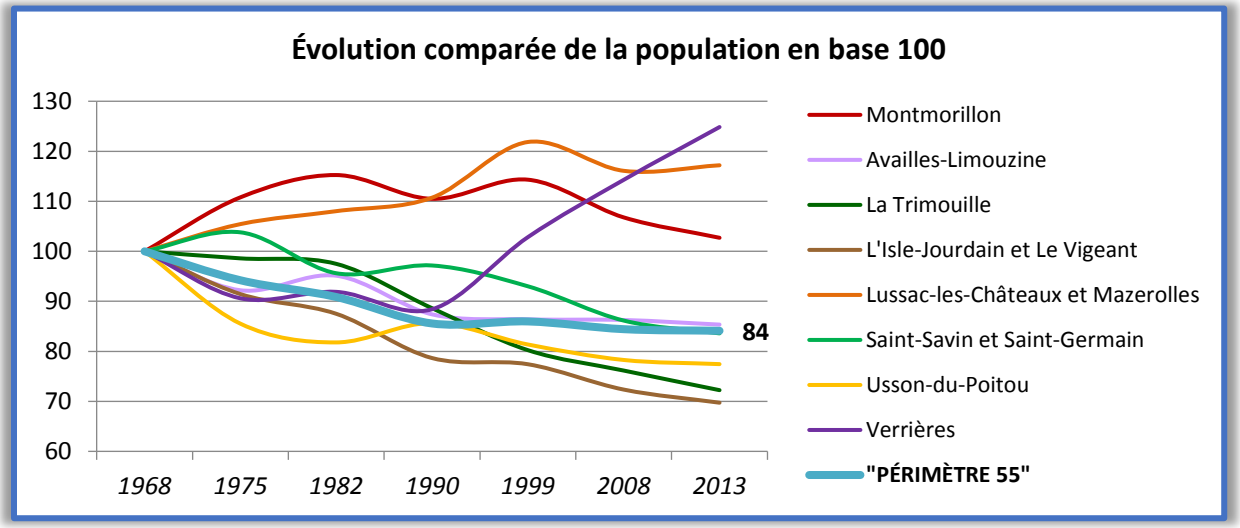

Source : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombrements, RP 1999 à 2013 exploitations principales

1.3 Une population assez âgée, mais des arrivées de couples avec enfant sur certaines communes :

La population de la CC Vienne et Gartempe est donc assez âgée, avec des effectifs d'individus de **45-59 ans et 60-74 ans dominants dans la population totale**, alors que l'on y retrouve habituellement les 20-34 ans et 45-59 ans sur le département de la Vienne (cf. cartes ci-après) :

Rapport entre le nombre d'individus en âge de travailler (20-64 ans) et ceux trop jeunes pour travailler (<18 ans et >65ans)	*Nombre de 65 ans et plus pour un jeune de moins de 19 ans.*
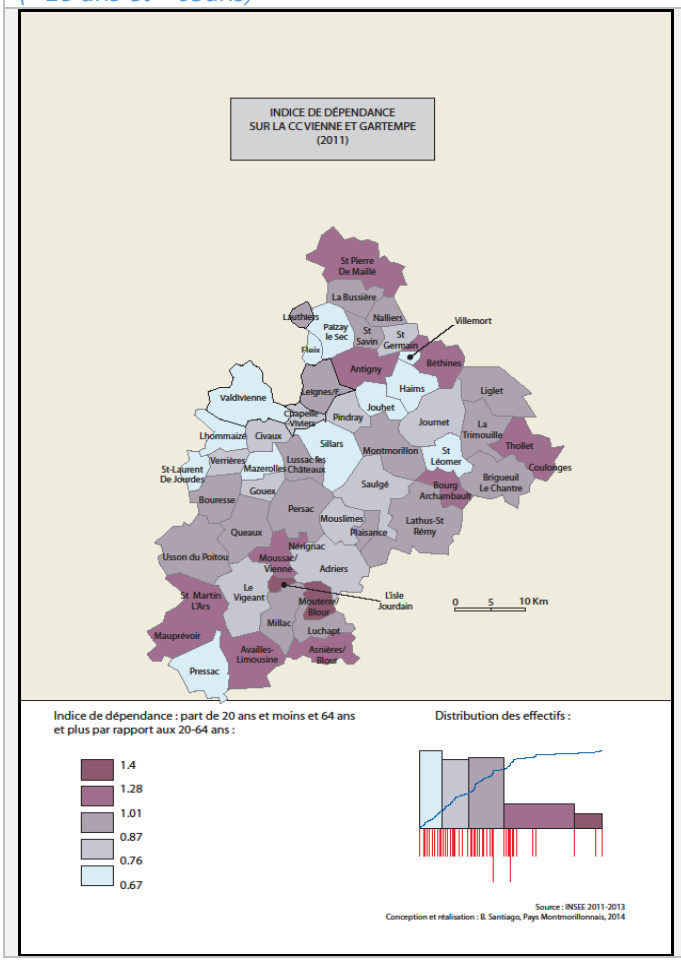	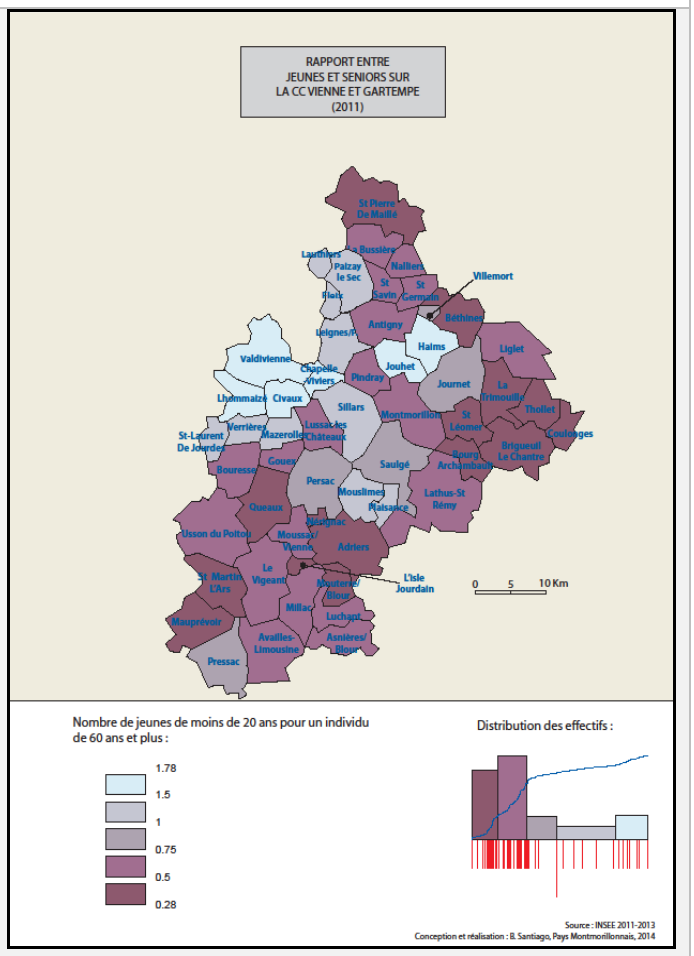

Trois processus principaux sont en œuvre sur le territoire :

- Un certain renouvellement de la population dans les zones périurbaines, dû à l'arrivée de jeunes couples avec enfants.
- Une certaine sédentarité (et donc un ancrage assez fort) des populations de 40 ans et plus sur la partie centrale du territoire, notamment sur les pôles locaux dont les communes chefs-lieux des ex canton.
- Un départ des populations les plus jeunes et un non-renouvellement de leurs effectifs sur la partie la plus rurale du territoire.

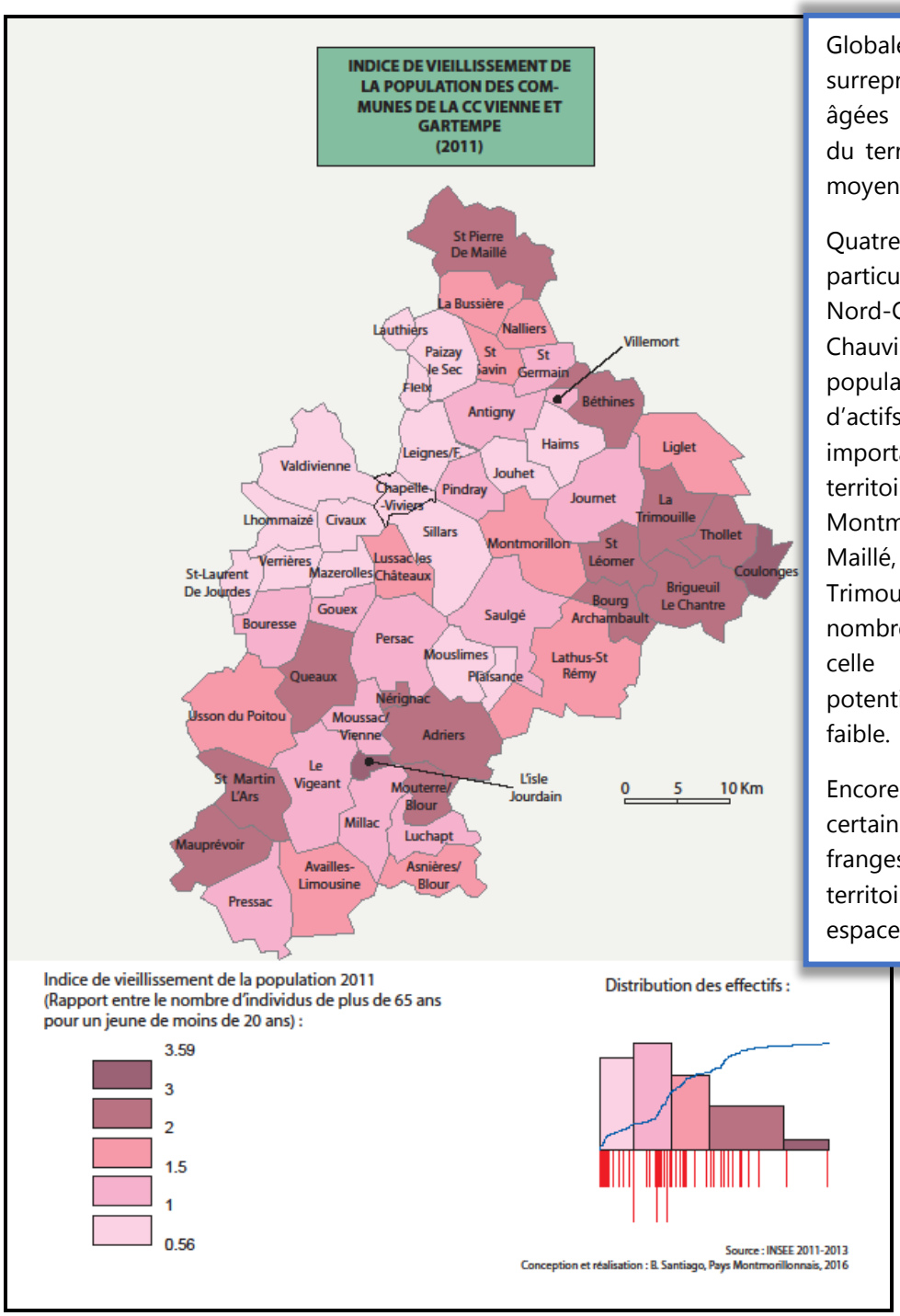

Globalement, les indices liés à la surreprésentation des personnes âgées dans la population totale du territoire sont supérieurs aux moyennes départementales.

Quatre secteurs ressortent particulièrement : la partie Ouest-Nord-Ouest (ex Lussacois et Chauvinois) où l'on retrouve une population plus jeune et une part d'actifs potentiels plus importantes, et la pointe Sud du territoire, un espace entre Montmorillon et St-Pierre-de-Maillé, et le canton de La Trimouille, où le rapport entre le nombre de personnes âgées et celle de jeunes et d'actifs potentiels est beaucoup plus faible.

Encore une fois on constate une certaine dissymétrie entre les franges périurbaines et rurales du territoire, ainsi que dans les espaces les moins accessibles.

Le territoire conserve donc un profil rural qui subit partiellement l'influence des zones urbaines proches, marqué par un fort **enjeu lié à la conservation des populations** –notamment jeunes- sur place, ou à **l'attraction de nouveaux individus** sur l'intercommunalité.

Cette question a bien été saisie par les acteurs du territoire qui ont lancé des opérations liées à la maîtrise du foncier dont des programmes de rénovation de logements, ou encore d'aide à l'installation et la reprise des entreprises et exploitations agricoles, notamment par le biais des PIG, OPAH, AMI centre-bourg et le programme LEADER 2014-2020.

La **légère reprise de la croissance démographique** dans certaines communes en perte durable de population montre que ces actions semblent avoir un effet positif sur le territoire.

2) LE MILIEU NATUREL

Le territoire est situé en partie Est du « Seuil du Poitou », marquant la délimitation entre le Bassin Parisien, au Nord, et le Bassin Aquitain, au Sud-Ouest.

La topographie est assez peu marquée, comprise entre 63 et 231 mètres. La partie Nord-Ouest du territoire est un paysage de plaines et de vallées tandis que la partie Sud-Est préfigure les reliefs plus vallonnés du Limousin et les contreforts du Massif Central.

La topographie est entaillée par les vallées de sept rivières qui façonnent le paysage, parmi lesquelles la Vienne et la Gartempe.

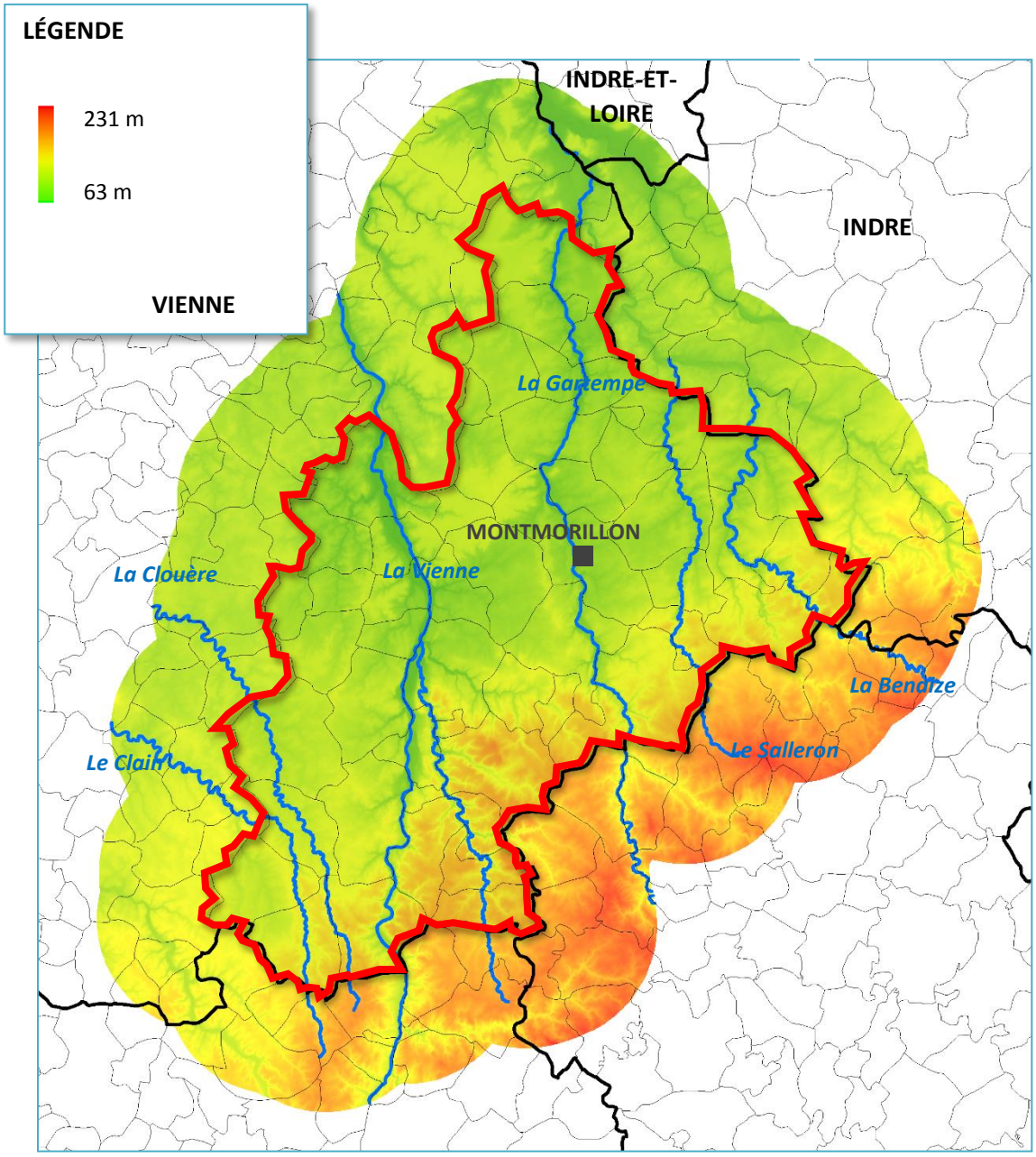

Source : SIG PARCOURS, IGN GeoFLA et BD Alti 75, données SANDRE

3) LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES

Si le territoire de Montmorillon est à l'écart des grands axes autoroutiers (Autoroute A10 à Poitiers, Autoroute A20 à Limoges), plusieurs axes d'importance le traversent et l'irriguent : RN 147 Poitiers / Limoges, RD 727 vers Montmorillon, RD 951 Poitiers / Chauvigny / Le Blanc.

Le territoire est également traversé par la voie ferrée Poitiers/Limoges, qui dessert les gares SNCF de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et Lathus-St-Rémy (réseau TER Poitou-Charentes).

Infrastructures de transport sur le territoire :

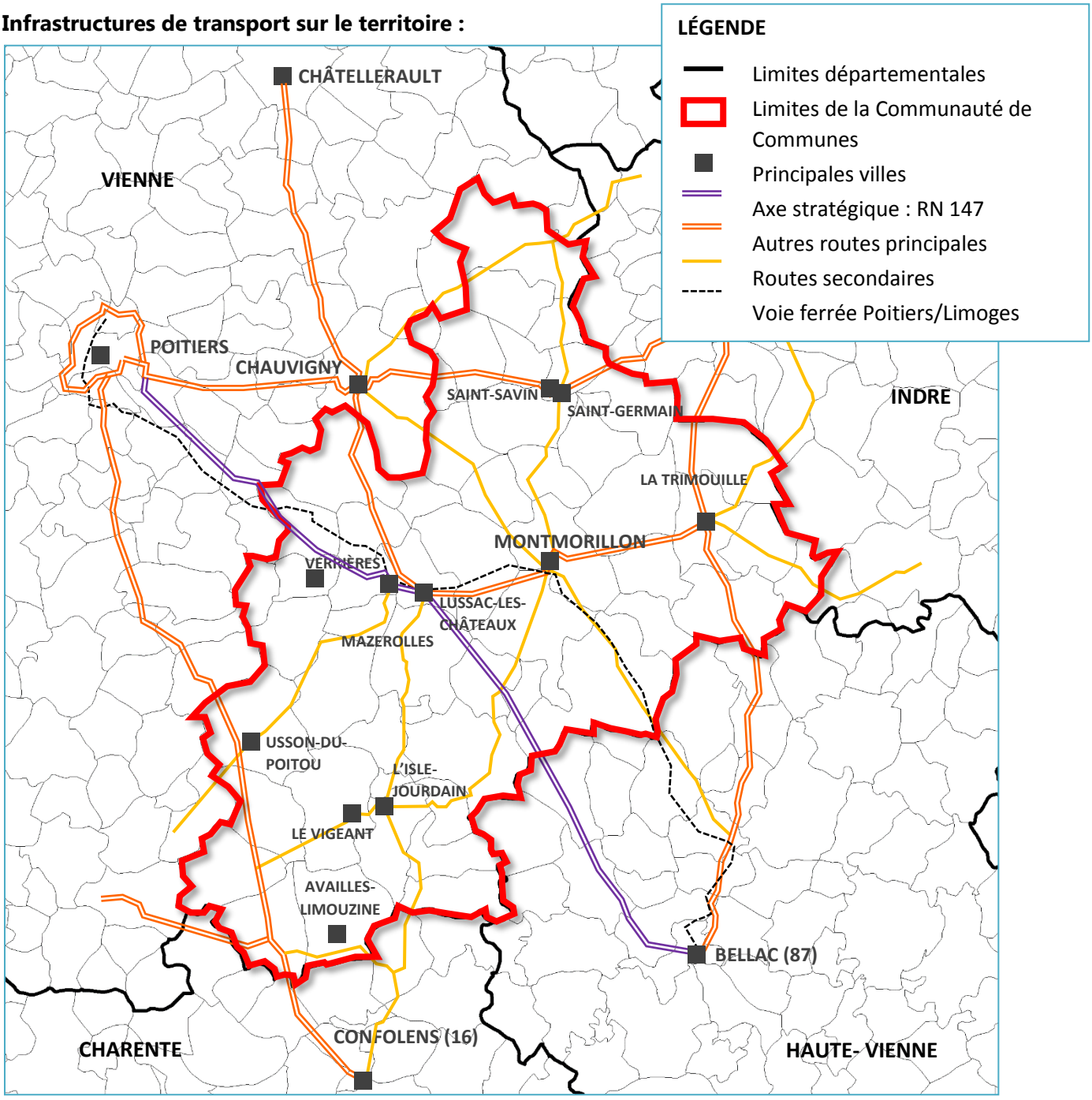

Source : SIG PARCOURS, IGN GeoFLA et BD Route 120

B) *PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES LIGNES DE FORCES DU TERRITOIRE*

NOTE METHODOLOGIQUE :

Les éléments présentés ci-après ont vocation à donner les « lignes de forces du territoire « : ce sont des chiffres-clefs extraits de plusieurs travaux réalisés sur la CCVG depuis 2014.
5 Rubriques ont été mises en avant. Elles avaient été élaborées pour présenter brièvement le territoire à l'occasion de la Signature du Contrat de Ruralité 2017-2020.

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE SERVICES MARCHANDS ET NON MARCHANDS	
65 000	Personnes environ, c'est **le bassin de santé** couvert par les pôles médicaux du territoire, soit 25 000 personnes hors du bassin de vie du territoire ayant recours aux services de la CC Vienne et Gartempe.
12/1 000	Le **nombre de praticiens par habitant** sur le territoire, contre 11/1000 en moyenne dans la Vienne. Ce chiffre demeure cependant insuffisant pour la CC Vienne et Gartempe, car territoire plus âgé que la moyenne départementale, nécessitant donc une part plus importante de praticiens spécialisés.
4	Nouvelles **situations de précarité et vulnérabilité** appellent à la constitution ou au renforcement de pôles médicaux et sociaux sur le territoire selon l'ARS : Illettrisme / Souffrance psychologique / Isolement / Accès au logement complexe ou logements insalubres. Ces situations rappellent que la CC Vienne et Gartempe est un territoire fragile qui a besoin de conserver un tissu de services dense.
76 %	De la population du territoire est desservie par un **commerce alimentaire de proximité.**
33 %	De la population n'a **plus accès à des commerces alimentaires** tels que les boulangeries dans leur commune.
95 %	De la population est éligible à l'**ADSL, mais…**
0 %	**De la population est en revanche éligible au THD** 100Mbit/sec. sur le territoire, ce qui pénalise le développement de nouveaux services. Le THD 30Mbit/sec n'est accessible qu'à 13% des ménages, mais aucun d'entre eux n'est encore raccordé.
1	**Maison de l'Etat** sur le territoire regroupe de nombreux services qui permettent aux usagers et collectivités de bénéficier d'un accompagnement de proximité (permanences de la DDT, DRAC, ONCFS, DDCS, ARS, etc.).
5	**Projets de pôles de santé**, d'EHPAD public ou de MSAP sont identifiés dans le contrat de ruralité 2017-2020 à ce jour.

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS INTERNES ET VERS LES AGGLOMÉRATIONS DU DEPARTEMENT	
3	**Gares TER** sont encore en activité sur le territoire, et enregistrent un trafic moyen de 55 à 70 navetteurs par jour.
1	Desserte **TAD (Transport A la Demande) est basée à St Savin** ; ce mode de déplacement a été expérimenté sur plusieurs cantons du territoire, mais s'est avéré trop coûteux pour être pérennisé sur l'ensemble du territoire.
11	**Arrêts communaux** du car départemental se situent sur une liaison interurbaine vers les agglomérations de Poitiers ou Châtellerault. Cela demeure relativement faible pour garantir une bonne accessibilité pour les personnes non motorisées, ou souhaitant utiliser les transports en commun pour aller vers les pôles urbains du département.
15	**Arrêts hors liaisons interurbaines** desservent différentes communes du territoire : le réseau départemental couvre difficilement une large frange Sud-Sud-Est du territoire en matière de desserte en transports en commun.
4 300	Places de stationnement public sur la CC Vienne et Gartempe. Ils permettent une **très bonne accessibilité** aux centre-bourg du territoire, mais témoignent d'un fort taux de motorisation et d'une place encore très importante faite à l'automobile en milieu rural.
12	**Bornes de recharge de véhicules électriques** installées sur la CC Vienne et Gartempe : le maillage tends à augmenter, et permet à tout automobiliste du territoire d'être à moins de 20 km d'une borne de recharge accessible sur un lieu public.
2	**Voies vertes** sur le territoire : l'accès à la voirie sécurisée pour les cyclistes est relativement modeste par rapport aux autres territoires ruraux du département de la Vienne.
81.2 %	**D'usage de la voiture**, contre 7.5 % en marche à pied, 1.3 % de transport collectif, 2.7 % en deux roues, et 7.4 % sans moyen de locomotion.
75	Kilomètres, c'est la distance maximum constatée entre le **pôle universitaire de Poitiers** et la commune la plus éloignée de la CC Vienne et Gartempe. Le fait qu'il n'y ait aucun pôle de formation supérieure à proximité contraint au départ des jeunes du territoire de la CC Vienne et Gartempe ; en cas de frein en termes de mobilités ou d'accès au logement, la formation ne se fera tout simplement pas.
2	**Pôles multimodaux** en projet sur Montmorillon et Lussac : à la clef, un réel projet de d'intermodalité en mobilité douce (piétonne et cyclable), collective et alternative. Le projet constituerait un réel atout pour le maintien de la ligne ferroviaire de Montmorillon.

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE	
160	**Etablissements culturels employeurs** sur le territoire : 20 % des employeurs culturels dans la Vienne (pour moins de 10 % de la population du Département).
2.5 %	Des **emplois du territoire pourvus par des employeurs du secteur culturel**, des arts et associatifs, qui est un des seuls secteurs en progression depuis 2008.
130	Salariés : le nombre **d'emplois créés par la plus grosse association du territoire**, le CPA Lathus. Labellisée MJC et CPIE, elle intervient notamment dans le domaine de l'éducation à l'environnement, l'éducation populaire, et propose des séjours de vacances à tarif préférentiel pour les enfants de familles en difficulté.
55 à 60	**Personnes accompagnées** chaque année par le chantier d'insertion du territoire.
3	Pôles gérés par la MJC de Montmorillon : vie sociale, logement, animation. Ils proposent une aide à la recherche de logement pour les jeunes (plusieurs résidences habitat gérés par la MJC, 34 logements au total), une épicerie solidaire, une radio de proximité etc. qui concourent à la **cohésion et la création de lien social fort** sur le territoire.
10 000	**Spectateurs,** le projet de mise en réseau de différents festivals de musique classique du territoire, utilisé comme un vecteur de diffusion de la culture sur le territoire.
16 000	Personnes âgées sont couvertes et potentiellement bénéficiaires du **Contrat Gérontologique** du territoire (CLIC).

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS ET D'OFFRE DE LOGEMENTS	
25 280	**Logements** identifiés sur la CC Vienne et Gartempe en 2013
10 839	C'est le nombre de **logements qui sont situés dans les centre-bourgs** de la CC Vienne et Gartempe, soit 42.8 % du parc total
4.7 %	**Le taux de locations HLM** sur le territoire, bien en dessous des 11.2 % de moyenne de la Vienne. Même si la moyenne départementale est fortement influencée par Poitiers et Châtellerault, la CC Vienne et Gartempe reste en déficit d'offre de logement HLM au regard du profil socio-démographique de sa population.
14.2 %	Le **taux de vacance des logements** sur la CC Vienne et Gartempe contre 9.6 % dans la Vienne. Couplée à cela, l'ancienneté du parc de logement du territoire demande un réel travail dans le cadre du PLUi, du SCoT ainsi que des politiques contractuelles de la CC Vienne et Gartempe. La vacance a augmenté de 251 % entre 1999 et 2013, contre 111 % dans la Vienne sur la même période.
401	Logements ont bénéficié de **l'OPAH-PIG** sur le territoire entre 2011 et 2015, dont 258 dans le cadre du programme « habiter mieux ». Ces mesures fonctionnent très bien sur la CC Vienne et Gartempe, et le dispositif a donc été prolongé jusqu'en 2017.
4.6	C'est le nombre moyen de pièces des logements du territoire, contre 4.3 dans la Vienne. En parallèle du **phénomène de décohabitation** croissant sur la CC Vienne et Gartempe, une réflexion sur la question de la **modulation des logements**, notamment dans les grands logements en centre-bourg est amorcée.
318	Commerces ont été identifiés en centre-bourg et centre-ville de l'ancienne CC du Montmorillonnais, ce qui représente une moyenne de **6 commerces par commune**. En réalité Montmorillon concentre près d'un tiers des commerces, et dans certaines communes de moins de 500 habitants, le nombre de commerces a diminué de près de 34 % entre 2008 et 2015.
7 M€	C'est le chiffrage estimatif issu de l'étude AMI centre-bourg, nécessaire à **l'accroissement de l'accessibilité des centres-bourgs** sur les communes à charge de centralité du territoire.

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE TRANSITION ECOLOGIQUE	
500	C'est la puissance en KW, produite par les **centrales photovoltaïques** de la CC Vienne et Gartempe. Cela représente près de 10 % de la puissance produite en ancienne Région Poitou-Charentes, mais plus de 9/10e du parc départemental.
90 %	De **l'énergie hydroélectrique de l'ancienne Région Poitou-Charentes** est produite en Vienne et Gartempe.
770	C'est le nombre de logements sur le territoire qui ont bénéficiés de **programmes et opérations de rénovation thermique** entre 2007 et 2016.
18 %	De l'enveloppe du programme européen LEADER 2014-2020 est consacrée exclusivement à la **mobilité durable sur le territoire**, et au total **30 % de l'enveloppe est dédiée à la transition énergétique**. 12 % de l'enveloppe environ est dédiée à la question de la valorisation des déchets en entreprise sur le territoire. Ce représente près de 600 000 € de financement pour la période 2014-2020.
35	C'est environ le nombre de structures, universitaires, producteurs et collectivités engagées depuis peu dans une **démarche de développement des circuits courts** et de proximité et de réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre des actions de l'association « Mont'plateau, j'me régale local »
1 100	C'est le nombre de visiteurs annuels de **l'éco-pôle du SIMER** du Montmorillonnais, le centre de collecte et de valorisation des déchets du territoire. Ce syndicat participe activement à la promotion du programme « 0 Déchets, 0 Gaspi » sur l'ancien territoire du Montmorillonnais.
22 %	C'est la part de communes déjà dotée d'une **borne de recharge des véhicules électriques** sur la CC Vienne et Gartempe

C) SYNTHESES CARTOGRAPHIQUES DES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR VIENNE ET GARTEMPE :

NOTE METHODOLOGIQUE :

Ces cartes sont issues de compilation de données diverses ; elles ont vocation à exprimer la façon dont le territoire est organisé en matière de mobilités, équipements divers, et niveau de vie. Elles permettent, en synthèse, de dégager 5 « sous-espaces » qui n'ont pas tout à fait les mêmes besoins. Ces éléments peuvent par exemple permettre de travailler sur des actions prioritaires à financer dans le cadre des contrats passés avec les partenaires financiers.

1) LA BASE PRODUCTIVE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE :

Pôle économique structurant

Flux domicile travail (Lussacois-Poitiers et Montmorillon-Poitiers): le solde entre navetteurs allant travailler hors du territoire et les salariés issus de l'agglomération de Poitiers ou Châtellerault est globalement équilibré, notamment grâce aux services publics et au CNPE de Civaux

Pôle principal de services : poids de l'agriculture très inférieur à la moyenne du territoire, industries et construction présentes dans des proportions proches de la moyenne, nette surreprésentation du secteur tertiaire (services et commerce)

Pôle local de services : rétractation des activités agricoles, très petites unités industrielles, construction dans la moyenne, et part du commerce et des services représentant plus du tiers des établissements de la commune

Activité centrée sur les secteurs primaires et secondaires : agriculture et industrie plus représentées que sur le reste du territoire, construction, services et commerce très en retrait par rapport à la moyenne de la CCVG

Activité basée essentiellement sur l'agriculture et la construction (plus de 50 % de l'activité totale)

Communes avec une population qualifiée proche des niveaux départementaux : 11 % ou plus d'individus diplômés du supérieur sur la commune contre 8 % pour le supérieur court et 5,4 % pour le supérieur long en moyenne générale de la CCVG

Pôle d'Excellence Rurale

Zone d'activités

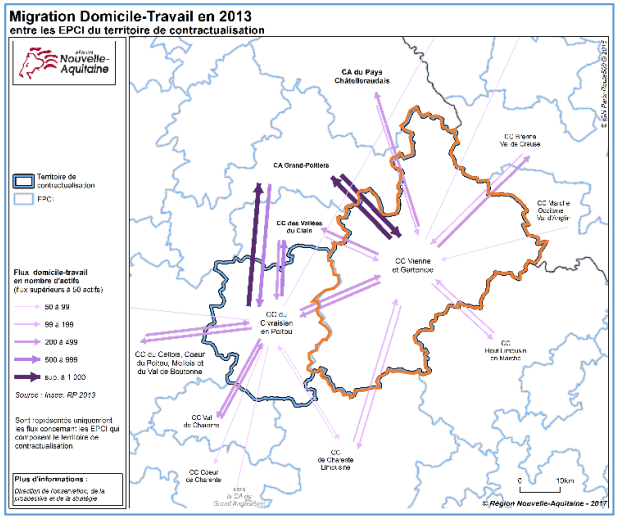

Zoom sur les flux domicile-travail :

L'intégralité de la CC Vienne et Gartempe fait l'objet de migrations pendulaires quasiment à l'équilibre avec tous les territoires adjacents, à l'exception de l'agglomération de Châtellerault et des Vals de Creuse.

Cela dénote une certaines interdépendance et complémentarité des bassins d'emplois à proximité, mais est aussi une piste d'interprétation sur le fait que certains emplois (notamment qualifiés) sont bien manquants sur le territoire.

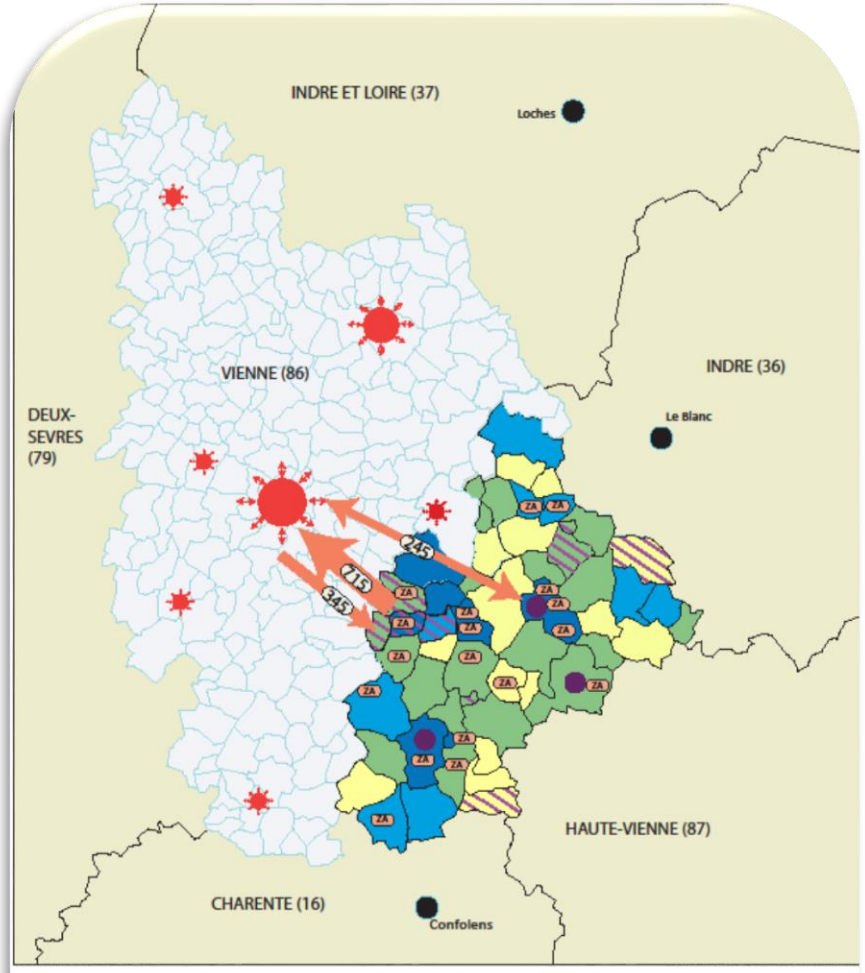

LE TISSU ÉCONOMIQUE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE:
Un territoire influencé par les pôles principaux de la Vienne, mais disposant de ses propres bassins d'emplois

Source : INSEE 2012 / CLAP connaissance locale de l'appareil productif)

2) LA QUESTION DE LA MOBILITE ET DE LA RESORPTION DE L'ENCLAVEMENT SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE :

Réseaux routiers (typologie CD86) :

Structurant de rang 1 — Local de rang 1

Structurant de rang 2 — Local de rang 2

Nodalité routière : croisement de réseaux structurants

Autres nodalités routières

Temps d'accès aux agglomérations inférieur à 45 minutes en voiture

Temps d'accès aux agglomérations inférieur à 1h15 en voiture

Temps d'accès aux pôles locaux de services inférieur à 30 minutes

Temps d'accès aux pôles locaux de services supérieur à 30 minutes

Axe de mobilités ponctuelles (services/commerces hors alimentaire) : à l'Ouest, les circulations se font en direction des agglomérations et pôles secondaires de la Vienne (Poitiers // Châtellerault // Chauvigny, ponctuellement Civray), tandis qu'à l'Est de la ligne les mobilités sont essentiellement centrées vers les autres départements (Le Blanc // Confolens // Limoges)

Gare en service : cadencement régulier sur Montmorillon (14 TER/jour pour 60 voyageurs réguliers) et légèrement plus inconstant sur Lussac (49 passagers jours pour 11 TER)

Arrêt « ligne en VIEenne » quotidien (2016)

Point de covoiturage pouvant être imaginé (bassin local d'emploi / temps d'accès court depuis les pôles secondaires

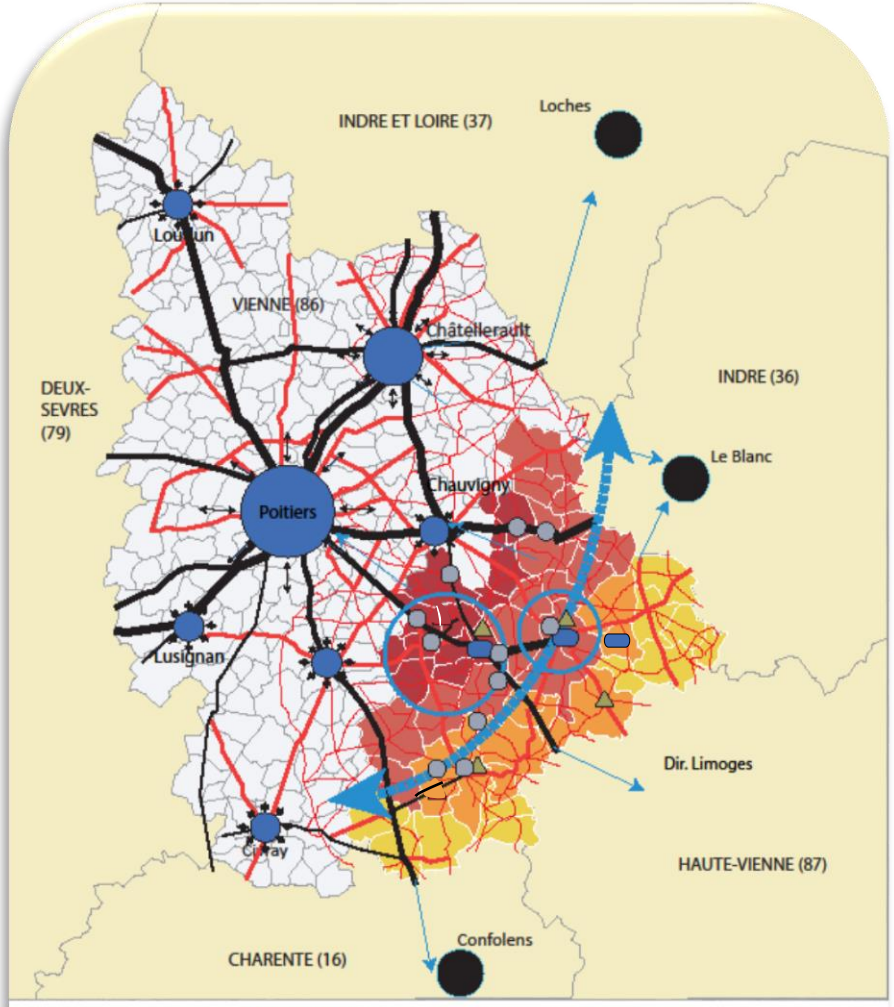

LES MOBILITÉS DANS LA CC VIENNE ET GARTEMPE :
Des espaces polarisés et polarisants à différentes échelles

3) POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE :

Territoires voisins dotés d'une stratégie touristique extra-communautaire : les anciennes communes de la CC Vals de Gartempe et Creuse, la Brenne et la Touraine du Sud ont une organisation touristique mutualisée sur certains pans de leur communication, notamment sur la dimension cyclable ainsi que sur la promotion et la réservation de séjours en ligne sur le territoire. Ce peuvent être des territoires complémentaires aux atouts de la CCVG.

Commune disposant d'un potentiel touristique important, couplant hébergement, site phare et moyen de valorisation de l'information (offices de tourismes et maisons de Pays)

Commune disposant d'un potentiel touristique modéré, couplant hébergement en camping et bâti "typique », un bon maillage de sentiers de randonnée et à proximité de lieux de valorisation de l'information

Commune dotée de services complémentaires à l'activité touristique " : restauration, Grandes et Moyennes Surfaces, distributeurs de billets etc.

Commune disposant d'un potentiel touristique « limité » : hébergement de petite capacité (gîte de France, maison d'hôte),

Cités médiévales accueillant des activités artisanales ou récréatives

Abbaye de Saint-Savin, patrimoine mondial de l'UNESCO

Projet d'institut international de gastronomie Joël Robuchon

Sites récréatifs et culturels : Patrimoine
Bases de loisirs et équestres
Bases nautiques
Sports mécaniques
Aérodrome et baptêmes de l'air

Hébergements de standing ou très grande capacité

Autres sites d'intérêt du territoire

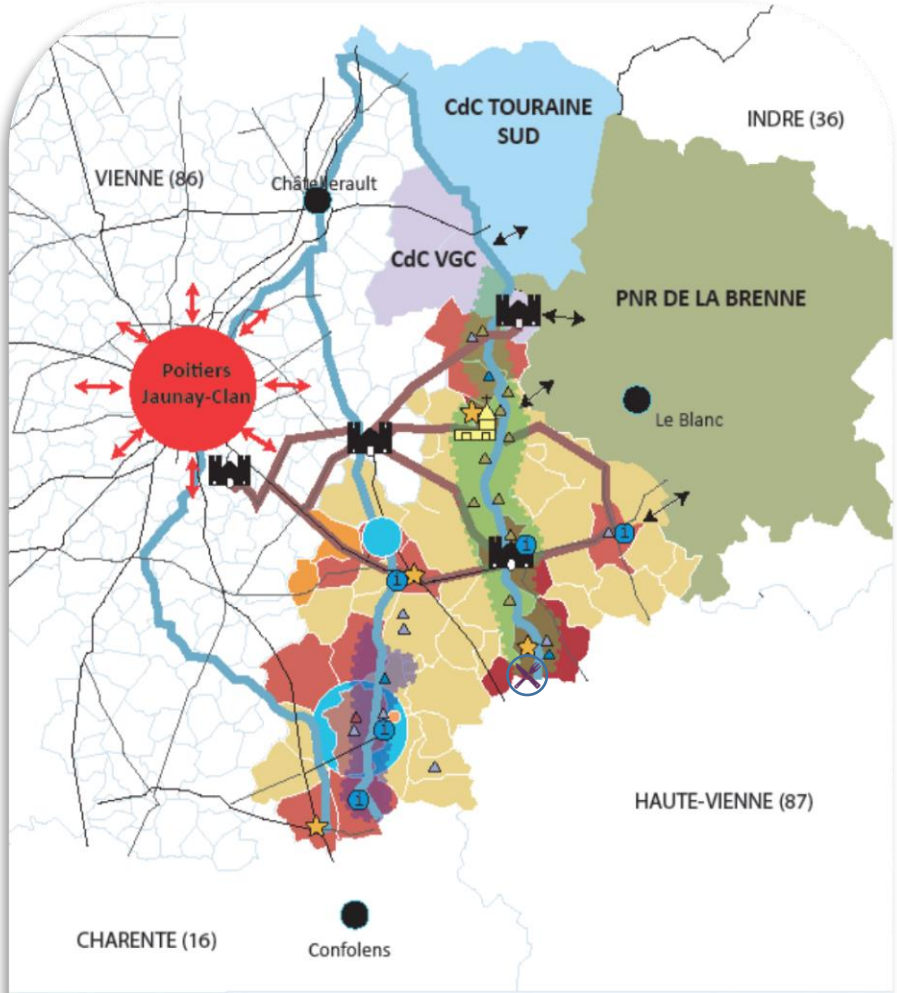

LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE
Une structuration basée sur deux vallées et des opportunités de partenariat interterritorial.

4) PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION : UN NIVEAU DE DIPLOMES ET DE RICHESSE MOINS IMPORTANT QUE DANS LA VIENNE, MAIS UN MEILLEUR TAUX D'EMPLOI

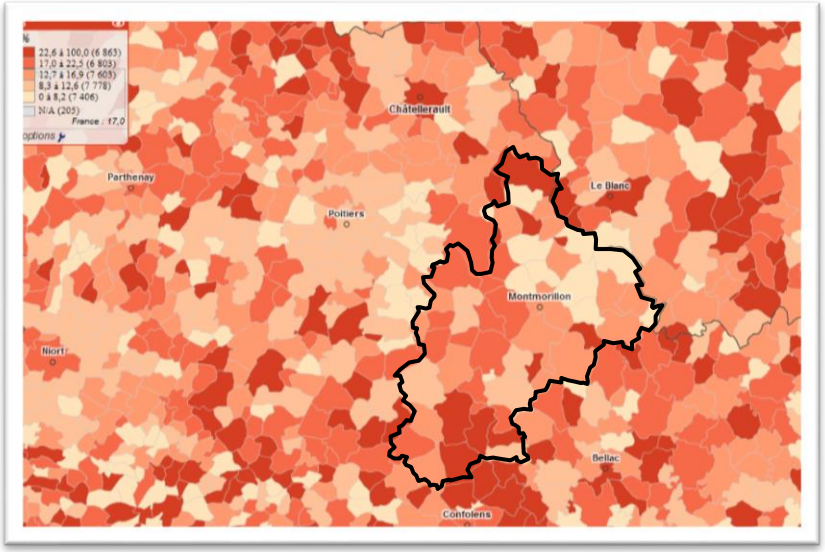

Part de jeunes sans diplômes 2013

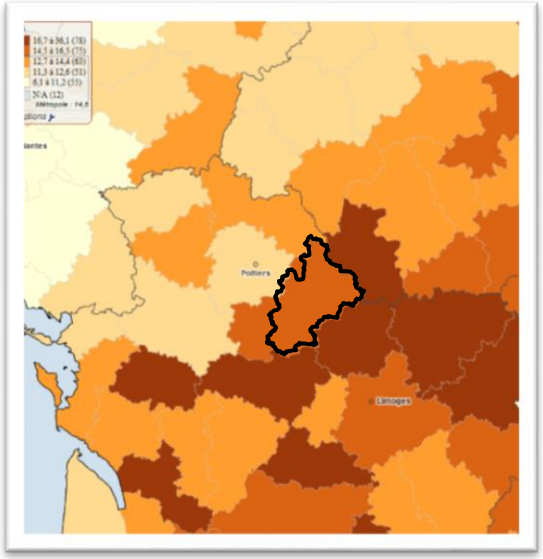

Taux de pauvreté 2013

La CCVG est un territoire avec un niveau de vie semblable aux territoires ruraux les plus en difficulté de la Région. Il appartient à un espace central entre les anciennes Régions Limousin et Poitou-Charentes (Sud-Vienne / Nord-Charente / Ex Limousin hors Limoges et Tulle).

Le territoire a besoin d'attirer ou de former plus d'actifs qualifiés, car la population locale n'est pas toujours suffisante pour garantir les compétences recherchées par les entreprises.

Le territoire est en revanche moins touché par le chômage que certains EPCI de la Vienne, du fait d'une résistance plus important du tissu industriel à la crise de 2008, mais aussi à un bassin d'emploi globalement calibré pour la population locale (hors enseignement supérieur).

La problématique de l'échec scolaire est quant à elle plus importante que la moyenne départementale, (Sud et Centre-Ouest de la CCVG).

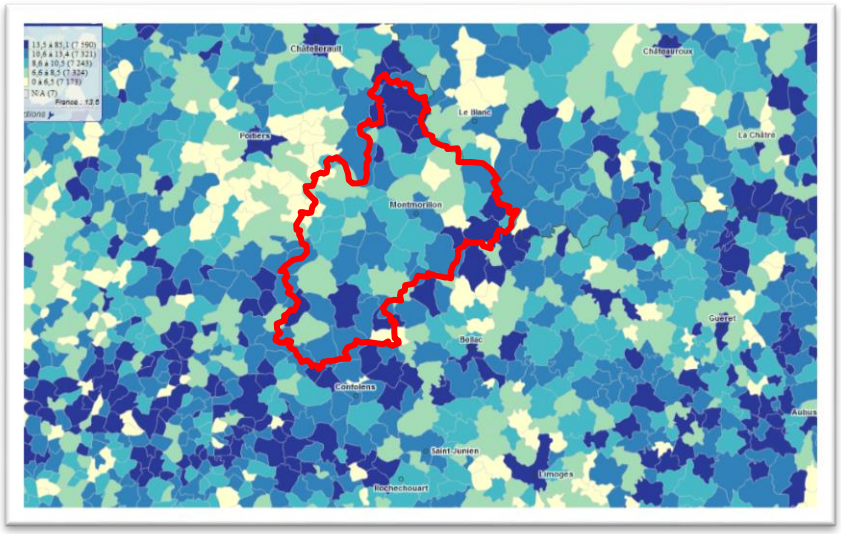

Taux de chômage 2013

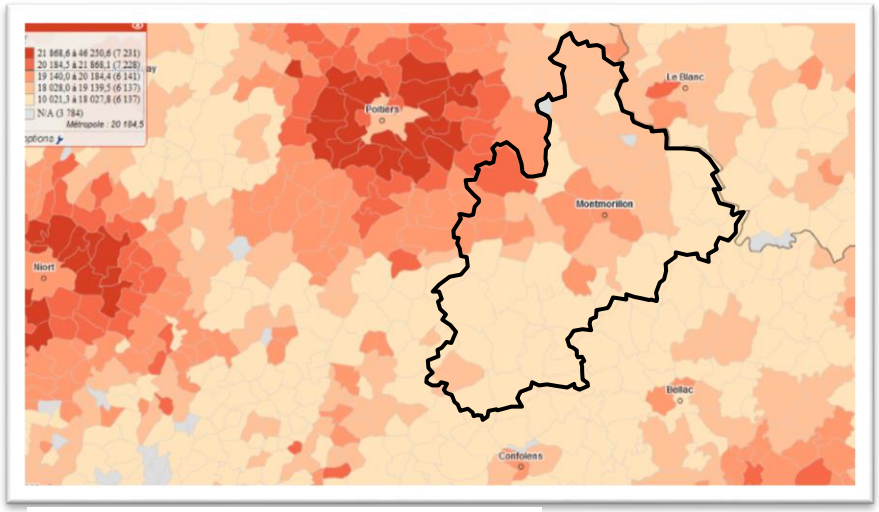

Revenu médian 2013

5) PROFIL DE L'EQUIPEMENT ET DE LA CREATION D'ACTIVITE SUR LE TERRITOIRE : UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS TRES SATISFAISANTS, MAIS DES ALERTES SUR LA CREATION D'ACTIVITE ET LE MAINTIEN DU NIVEAU DE SERVICES A LA POPULATION.

Taux d'équipement par gamme et domaine pour 10 000 habitants

Gamme proximité

	Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements	Ensemble
Sud-Vienne	15,0	9,8	35,4	159,5	36,7	1,5	257,9
Territoires ruraux néo-aquitains	19,8	6,2	39,8	179,9	30,3	3,4	279,3
Nouvelle-Aquitaine	15,7	6,3	47,2	173,8	16,9	4,1	264,0
France de province	14,9	6,7	42,6	155,8	16,0	4,0	240,0

Gamme intermédiaire

	Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements	Ensemble
Sud-Vienne	18,7	1,9	12,3	10,4	3,7		47,1
Territoires ruraux néo-aquitains	21,4	1,6	12,1	11,1	2,8	0,0	49,1
Nouvelle-Aquitaine	33,2	1,1	12,3	9,2	2,1	0,0	57,9
France de province	30,1	1,1	11,7	8,5	1,9	0,0	53,3

Gamme supérieure

	Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Ensemble
Sud-Vienne	0,4	0,7	6,7	1,0	1,0	10,0
Territoires ruraux néo-aquitains	0,5	0,6	7,3	0,9	0,9	10,2
Nouvelle-Aquitaine	1,5	0,9	11,8	2,4	0,7	17,3
France de province	1,2	0,9	10,6	2,4	0,7	15,8

Source : Insee,Base permanente des équipements 2015

Tendance d'évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2015 par commune

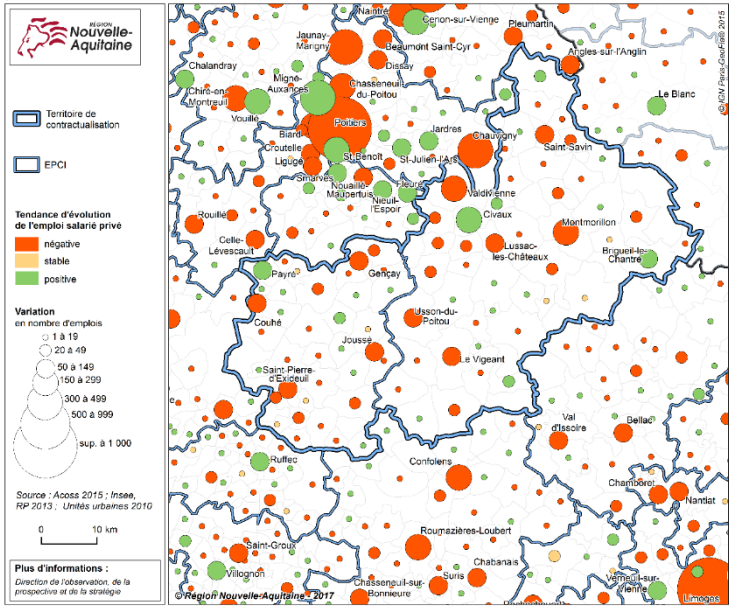

Bassin de vie et pôles d'équipements en 2015

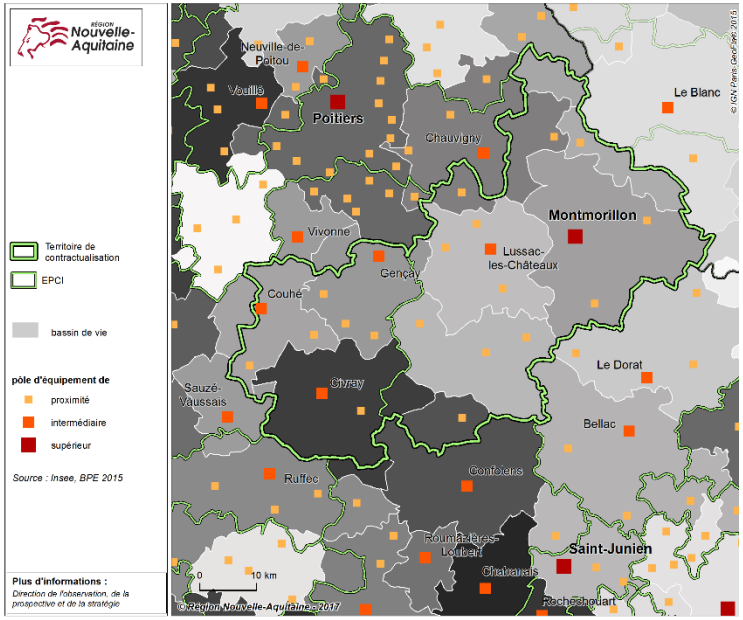

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est dans une logique similaire à une grande partie des collectivités rurales du Département : ayant tout de même l'avantage de posséder un pôle d'équipement dit « supérieur » du fait de la présence d'un hôpital, de 3 lycées, d'un hypermarché, de services d'Etats et médicaux spécialisés, la collectivité connaît un taux d'accès aux services moins important que les zones urbanisées. L'emploi salarié y est en phase de diminution, et ne bénéficie pas autant que d'autres communes à proximité de Poitiers d'un développement de sa base économique résidentielle.

Zoom sur les services de santé :

La CCVG, lorsqu'elle est prise dans un bassin d'emploi et de services large, apparaît comme sous dotée en matière d'équipements de santé de proximité et supérieurs. En termes de présences de praticiens par grandes catégories, ce bilan est à pondérer :

	Nombre/ 100 000 Hab.	Catégorie Moyenne Région	Analyse par l'ARS
Médecins généralistes	**98.2**	**115.6**	**Suffisant / favorable**
Dentistes	**42.8**	**57.5**	**Neutre**
Infirmiers	**139.9**	**206.3**	**Très défavorable**
Kinésithérapeutes	**55.4**	**110.5**	**Très défavorable**

CROQUIS DE SYNTHESE : LES GRANDES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE PAR SOUS-ESPACES :

Un espace en 3e couronne périurbaine de Poitiers et en extrême limite de son influence :

- Visibilité économique encore présente (ZA)
- Un pôle industriel, générateur d'emplois et d'enjeux
- La seule zone de dynamisme démographique constant depuis 15 ans
- Flux routiers et touristiques avec potentiel de captage des richesses
- Équipements structurants pour le territoire : tourisme (hébergement), petite enfance.

Un espace de développement « local » avec un atout majeur :

- Des réseaux structurants à une échelle locale
- Deux communes localement structurantes qui peuvent jouer sur leur proximité : St-Savin et St-Germain
- Un atout touristique nettement sous-exploité
- D'autres communes parmi les moins peuplées, qui ont un besoin de services de proximité

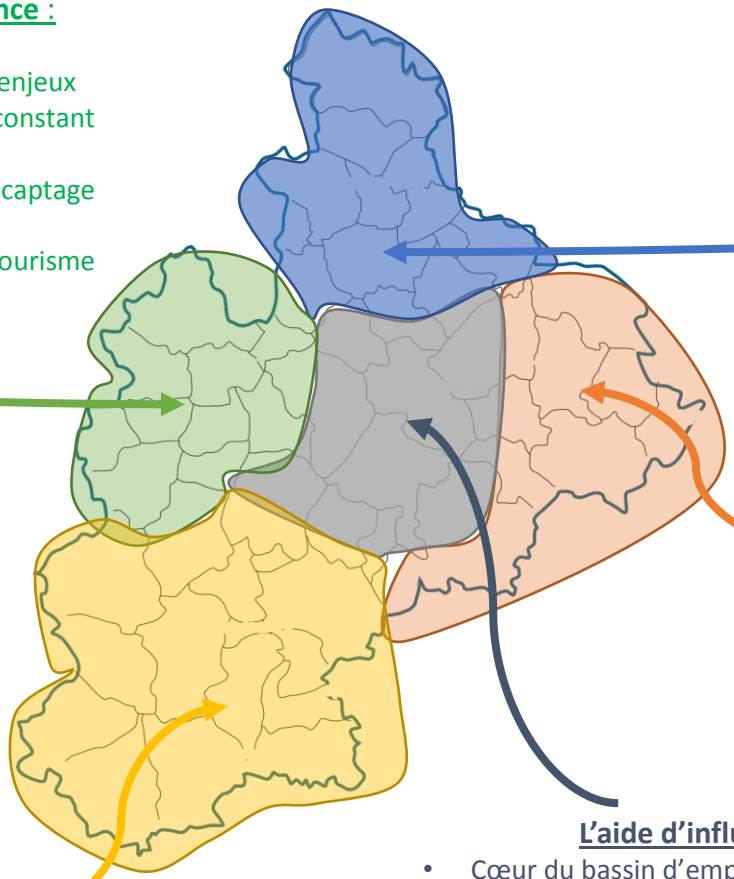

Un espace qui a besoin de générer du projet local :

- Plus grande fragilité démographique du territoire
- En porte de PNR : une opportunité de capter des flux et proposer des services
- Un potentiel d'innovation autour des filières agricoles du territoire (transformation, circuits courts…)
- Une réflexion à conduire sur des complémentarités/ mutualisations de services entre communes

Un espace avec un potentiel de structuration de son offre culturelle et touristique :

- Communes de taille « intermédiaire » à l'échelle de la CCVG
- Potentiel cœur de l'offre touristique de loisirs (si meilleure structuration de VVS)
- En interface avec plusieurs EPCI et Départements
- Des structures culturelles qui peuvent rayonner chez « les voisins »

L'aide d'influence de la commune centre :

- Cœur du bassin d'emploi du territoire
- Enjeu très fort sur l'accueil de nouvelles populations
- Pôle local de services publics
- Espace central pour la revitalisation : commerciale, démographique
- Des atouts culturels à faire grandir : Espace Gartempe, Cité de l'écrit…

EN BREF :

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est donc un territoire au profil sociodémographique « rural » typique de Nouvelle-Aquitaine. Moins bénéficiaire des dynamiques périurbaines générées par Grand Poitiers et Grand Châtellerault que d'autres EPCI de la Vienne, la CCVG doit miser sur un développement endogène plus fort pour assurer sa croissance.

Ainsi, même si le territoire est à l'équilibre en matière de flux domicile-travail (une étude montre d'ailleurs que le territoire capte plus de richesses de l'agglomération (106 M€ selon l'analyse par flux) qu'il ne s'en évade vers Grand Poitiers (42M€)), les problématiques d'accessibilités et de mobilités nécessitent que la collectivité conserve un maillage de services et d'entreprises de proximité, afin d'alimenter son bassin de vie et d'être en mesure d'attirer de nouveaux habitants sur son territoire.

La dynamique démographique sur la CCVG montre que le solde naturel est très en-deçà des moyennes départementales, même si elle est partiellement compensée par un solde migratoire positif. On assiste ainsi à une stagnation du nombre d'habitants sur le territoire, qui est une situation quasi unique dans le Département. Ce processus est problématique car il est couplé à un vieillissement de la population, et à une inadéquation encore très prégnante entre le parc de logements disponibles et les besoins de la population présente : vieillissante, avec un fort besoin de modulation des espaces et un besoin d'adaptabilité / ou à attirer, population jeune, en situation de décohabitation ou en recherche de logements rénovés.

Le territoire a donc besoin d'attirer des actifs, ou bien des ressources exogènes (touristiques, culturelles d'échelle supra-communautaires, etc.) pour garantir un développement économique et une création d'activité interne au territoire.

Pour cela, la CC Vienne et Gartempe peut compter sur des atouts présents ou dormants, qu'elle doit renforcer pour garantir cette création d'activité :

- **Un potentiel touristique (vert et industriel) important**
- **Un cadre de vie préservé couplé à un foncier abordable**
- **Un maillage d'équipements sportifs et culturels supérieur à la moyenne « rurale »**
- **Une couverture de services publics encore présente**
- **Des filières économiques encore structurées (transport, élevage, énergie)**

Ces atouts doivent devenir des leviers d'action pour le retournement économique du territoire, mais se confrontent à des freins à son développement :

- **Un manque d'accès au numérique, qui limite les innovations en matière de services et d'usages professionnels (industrie, agriculture, nouveaux métiers)**
- **Une population vieillissante et en perte d'autonomie, qui nécessite des investissements conséquents**
- **Une partie du tissu économique local en souffrance (agriculture « conventionnelle », artisanat)**
- **Des centres-bourgs en phase de déprise commerciale et face à de la vacance**
- **Des initiatives de mobilités trop limitées**

D) ANALYSE « AFOM » DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE

NOTE METHODOLOGIQUE :

Pour compléter l'analyse présente dans le diagnostic synthétique, il a été proposé au COPIL de réaliser une analyse « AFOM » : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces. Il s'agit d'une analyse plus qualitative qui permet de mettre en avant des actions déjà réalisées ou à réaliser afin de renforcer le développement ou corriger les lignes de fractures identifiées sur le territoire.

Les 5 rubriques d'analyse se basent sur le Livre Blanc de la ruralité réalisé par le Conseil Départemental de la Vienne.

Cette AFOM a permis d'identifier les 17 enjeux de développement pour Vienne et Gartempe.

POUR UN RURAL CONNECTÉ	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
Mobilités : ▪ Des services de mobilité et d'utilité sociale en développement (permis solidaire, prêt et location de véhicules) ▪ Deux pôles multimodaux en construction ou en projet ▪ Des acteurs privés en dialogue avec les acteurs publics sur la thématique (plateforme MobiVienne) ▪ Une accessibilité aux pôles de proximité relativement correcte ▪ Un maillage de sentiers de randonnées, support potentiel de mobilités douces ▪ Un stationnement suffisant, qui permet une bonne accessibilité aux bassins de consommation ▪ Un potentiel de développement du covoiturage ▪ Un maillage de bornes de recharges des véhicules électriques en expansion ▪ Un accompagnement aux initiatives publiques et privées en faveur de la mobilité douce qui peut être un levier incitatif : le programme LEADER ▪ Un potentiel de continuité avec de grands réseaux cyclables (Loire à vélo, TranSibérique, *« 3 Petits tours et puis… »)* ▪ Une accessibilité automobile qui ne « ferme » pas les centre-bourg **Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :** ▪ Des ZAE aptes à recevoir le THD ▪ Des bourgs les plus peuplés dotés d'une « bonne » couverture Internet ADSL et mobile ▪ Des visio-guichets déployés sur une grande partie du territoire ▪ Des dispositifs locaux de financement de projets de tiers-lieux (Lieux d'accès numérique et de travail partagé).	**Mobilités :** ▪ Isolement de certains types de populations ▪ Des modes de transports alternatifs peu utilisés sur le territoire ▪ Une population en incapacité d'utiliser les transports individuels en hausse constante (séniors, jeunes, précaires) ▪ Des initiatives de TAD qui ont diminué ▪ Une desserte de bus départementaux dont le cadencement est jugé incompatible avec des déplacements professionnels ▪ Un enclavement par rapport aux grands axes routiers ▪ Un temps d'accès aux centralités urbaines du département qui peut décourager les changements de pratiques de mobilités et les mobilités professionnelles. ▪ Des cheminements piétons parfois trop étroits en centre-bourg ▪ Des accès cyclables peu sécurisés ▪ Une méconnaissance des services de mobilité douce par les habitants **Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :** ▪ Des zones blanches mobiles encore existantes hors des bourgs ▪ Des zones blanches FTTH pour les particuliers ▪ Une offre de haut débit très limitée ▪ Peu d'entreprises en lien avec le numérique présentes sur le territoire ▪ Une utilisation du numérique insuffisante de la part de certaines entreprises et structures touristiques du territoire
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
Mobilités : ▪ Favoriser l'utilisation des transports en commun par un renforcement de l'intermodalité ▪ Développer et renforcer les initiatives d'éducation à l'intermodalité ou aux mobilités douces. ▪ Développer un covoiturage local et institutionnalisé à l'échelle du Pays Montmorillonnais (initiative Mobil'acteurs) ▪ Aider et contribuer au développement et l'articulation des initiatives locales et associatives. ▪ Création de schémas de mutualisation afin de réaliser des économies budgétaires ▪ Développer l'offre de piste cyclable pour se connecter aux grands réseaux européens ▪ Expérimentation de nouveaux services de mobilités ▪ Des problématiques ponctuelles d'accessibilité aux centres-bourgs **Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :** ▪ Lancement d'initiatives d'expérimentation de tiers-lieux sur le territoire ▪ Attraction de nouvelles entreprises grâce aux ZAE connectées ▪ Une refonte des sites et applications numériques de la CCVG et certaines grandes structures qui peut impulser une mutation des usages d'autres structures	**Mobilités :** ▪ Restriction de l'accès aux services pour les populations les plus vulnérables, perte d'autonomie ▪ Maintien d'un taux de motorisation important, source de nuisances pour les riverains et d'engorgement aux heures de pointes (N147/ D54) ▪ Perte supplémentaire de lignes de bus et de desserte ferroviaire ▪ Affaiblissement des commerces en centre-bourg par manque de piétonisation et continuité dans les cheminements **Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :** ▪ Fracture numérique dans les bourgs les moins bien couverts ▪ Manque d'innovation locale en lien avec la thématique ▪ Accroissement des inégalités en matière de personnel très qualifiés entre le territoire et les zones urbanisées du Département

POUR DES BOURGS VIVANTS	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
▪ Des acteurs parapublics intervenants pour tous les publics, que cela soit l'âge ou la catégorie sociale ou socioprofessionnelle (MJC, Ecomusée, semaine de la santé…) ▪ Des infrastructures récréatives et de loisirs (piscines, dojo, stands de tir, gymnases) qui maillent bien le territoire ▪ Une variété d'équipements culturels forte pour un territoire rural ▪ Des épiceries sociales qui bénéficient d'un bon ancrage local ▪ Une vie associative très importante et créatrice d'emplois ▪ Des manifestations culturelles à destination d'un public local ▪ Des politiques publiques déjà organisées à des échelles supra-communales (contrat enfance jeunesse, Contrat Local de Santé, programme LEADER) ▪ Des acteurs bien mis en réseau (Union de MJC de la Vienne, URHAJ…) ▪ Des projets de développement de parcours d'éducation artistique et culturels pour l'épanouissement et l'apprentissage des scolaires ▪ Un taux d'activité féminine professionnelle plus important que la moyenne départementale ▪ Des outils de développement local qui intègrent ensemble la sphère publique et privée (Groupe d'Action Locale, conseil de développement) ▪ Des structures d'accueil pour les personnes âgées en développement ▪ Une offre de formation scolaire du primaire au secondaire complète, avec quelques BTS dont un unique en Nouvelle Aquitaine : maintenance des systèmes éoliens ▪ Une vie culturelle tournée vers sa population ▪ Une présence de services à la population qui peut correspondre à une demande de jeunes couples avec enfants (garderie, écoles, RAM, etc.)	▪ Des manifestations qui ne parviennent pas à se pérenniser ▪ Des problématiques préoccupantes liées à la précarisation des jeunes ▪ Des ruptures de parcours scolaires identifiées ▪ Un indice de vieillissement qui questionne le renouvellement générationnel et social du territoire ▪ Un déficit d'équipements pour l'accueil des très jeunes enfants dans certains anciens blocs intercommunaux ▪ Une inégale connaissance des besoins et attentes en actions sociales entre les blocs intercommunaux (différentiel de compétences) ▪ Des outils de démocratie participative qui ont du mal à fonctionner sur le territoire (conseil de développement) ▪ Un accompagnement pour les aidants familiaux qui a besoin d'être renforcé ▪ Un déficit d'accueil de jour pour les personnes âgées ▪ Certaines infrastructures culturelles et sociales vieillissantes ▪ Un niveau d'inégalités sociales plus faible que sur d'autres EPCI du territoire, surtout dû à un niveau de vie médian assez bas (territoire ZRR, Aides à Finalités Régionales UE, caractérisé « précaire » par l'ORS) ▪ Un relais d'assistantes maternelles déjà opérationnel, mais qui ne fonctionne pas à temps plein ▪ Un manque de formations supérieures qui permettraient de former et conserver la population locale qualifiée
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
▪ Favoriser les partenariats locaux en particulier avec le collège ▪ Favoriser l'expression des jeunes, la prise de responsabilités et les accompagner dans leurs initiatives collectives ▪ Favoriser l'implication des jeunes dans la vie du territoire ▪ Développer les actions jeunesse sur le territoire ▪ Favoriser l'implication des familles dans le développement des actions jeunesse ▪ Utiliser les débats sur l'intercommunalité, le SCoT et le contrat de ruralité comme outils de l'expression citoyenne (tables rondes, réunions publiques, ateliers etc.) ▪ Renforcer le maillage de structures d'accueil de la petite enfance, créatrices d'emploi ▪ Renforcer les initiatives en faveur de la garde des jeunes enfants sur la base de modèles réussis ▪ Accroître l'accueil de jour pour les personnes âgées	▪ Diminution du nombre d'associations du fait d'un non renouvellement des adhérents (vieillissement, non implication de la jeunesse) ▪ Dégradation des conditions d'accompagnement par les aidants familiaux ▪ Augmentation de la « fuite des cerveaux » sur le territoire, corolaire à une baisse de la capacité d'innovation des entreprises.

L'ECONOMIE DE PROXIMITÉ	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
▪ Des structures d'insertion qui permettent le retour à l'emploi de dizaines de personnes chaque année ▪ Des dispositifs locaux qui permettent d'accompagner des projets dans le domaine des circuits courts et de proximité (LEADER 2014-2020 / Contrat de ruralité) ▪ Une filière ovine très organisée sur le territoire ▪ Une agriculture qui se réinvente en partie ▪ Un bassin d'emploi calé sur ses bassins de vie ▪ Quelques entreprises et filières bien ancrées sur le territoire ▪ Des commerces non sédentaires qui maillent le territoire ▪ Des ZAE et ZAC pensées pour un développement réaliste de son bassin d'emploi ▪ Un tissu de TPE qui irrigue bien le territoire ▪ Quelques groupes d'acteurs économiques bien organisés sur le territoire ▪ Un potentiel de développement de nouveaux modes de travail et d'usage des lieux accompagnés par le programme LEADER : coworking, ateliers relais et télétravail ▪ Des marchés et foires non sédentaires qui fonctionnent bien dans la majeure partie des cas ▪ Des fédérations d'acteurs économiques encore présentes, bien qu'en perte de vitesse ▪ Une implication des chambres consulaires dans des programmes locaux de revitalisation ▪ Des moyens humains pour l'accompagnement de porteurs de projets assez important pour une collectivité de cette taille ▪ De grands projets structurants en émergence ▪ Une bonne propension à consommer localement	▪ Un niveau de pauvreté et de recours aux aides sociales plus fort que la moyenne départementale ▪ Malgré une bonne consommation locale, la dépense est « moins efficiente » que d'autres territoires pour créer de l'emploi ▪ De grandes entreprises qui ne se développent plus beaucoup ▪ Un vieillissement des chefs d'entreprises, commerçants et chefs d'exploitations constant ▪ Un maillage de PME en phase de relâchement ▪ Une offre de mix économique (foncier bâti et non bâti d'entreprise) inexistant, alors que cela correspond à la demande actuelle des entreprises ▪ Des vitrines souvent peu attractives en centre-ville ▪ Des communes qui ont déjà perdu leur dernier commerce ▪ Des aménagements de voiries et cheminements qui créent des ruptures entre les commerces ▪ Une déshérence de l'immobilier commercial des centre-bourg couplée à une vacance du logement vacant qui nuisent à l'image des centres ▪ Une offre commerciale qui ne prend pas en compte certains publics (jeunes, actifs…) ▪ Une signalétique urbaine et commerciale parfois manquante ▪ Des moyens humains qui ne suffisent pas toujours pour appuyer les collectivités et les commerces ▪ Difficulté des entreprises locales à remporter des marchés publics sur le territoire : évasion des revenus créés
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
▪ Structuration d'une filière agricole intégrée ▪ Un potentiel d'attraction de métiers en lien avec le 3e âge (silver économie) ▪ Renforcer le bassin économique du territoire autour de quelques pôles ▪ Innovation économique portée conjointement par des acteurs privés et publics ▪ Création d'hôtels d'entreprises et d'ateliers relais pour attirer de jeunes entrepreneurs ▪ Agir et innover en faveur du maintien des derniers commerces des communes, ou de la mutualisation des commerces (gestion associative, multi commerce, etc.) ▪ Développer de nouvelles animations en faveur de la dynamisation des commerces en centre-bourg ▪ Déployer de nouveaux outils pour renforcer les commerces pérennes du territoire (signalétique, aide à la réfection des façades) ▪ Mieux accompagner les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire ▪ Trouver de nouveaux repreneurs	▪ Déprise commerciale dans les centre-bourg les moins peuplés ▪ Déprise et surconcentration foncière agricole ▪ Départ des jeunes et populations qualifiées sur d'autres pôles du département ▪ Un fort retard de développement de certaines activités tertiaires à cause du manque de THD dans les zones d'activités ▪ Des professionnels du tourisme qui ne s'adaptent pas à la nouvelle structuration ▪ Un appauvrissement du territoire qui conduit à une perte d'investissement et d'innovation ▪ Déprise commerciale de certaines communes ▪ Défaut de repreneurs d'entreprises productives (agricoles et industrielles) et présentielles (commerce, tourisme) ▪ Une concurrence des activités périphériques (ZAC) qui nuit au dynamisme de la ville-centre

UNE IDENTITÉ PRESERVÉE	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
▪ De grosses infrastructures de production d'énergie renouvelable déjà présentes sur le territoire (éolien, méthanisation, centrale Hydroélectrique, photovoltaïque) ▪ Quelques entreprises labellisées pour les travaux HQE / BBC ▪ Un éco-hameau en projet (LATHUS) ▪ Une prise de conscience des collectivités sur leur rôle à jouer dans la transition écologique ▪ Des corridors écologiques existants, et préservés grâce au travail des services environnement des collectivités ▪ Des acteurs en recherche d'investisseurs et porteurs de projets dans le domaine de la méthanisation ▪ Un potentiel accompagnement sur des projets de valorisation des déchets d'entreprises ▪ Un engouement pour les circuits courts et de proximités, source de réduction des GES ▪ Un accompagnement à la rénovation thermique dans le cadre des OPAH-PIG ▪ Un ensemble de zones classées conséquent (ZNIEFF, Natura 2000) ▪ Des entreprises qui cherchent à innover (électromobilité/ bornes de recharge) autour du pôle du CNPE Civaux	▪ Peu d'initiatives individuelles (particuliers/entreprises) en faveur de la transition énergétique ▪ Des investisseurs qui ne viennent pas sur le territoire ▪ Un manque de communication et de sensibilisation autour de la question ▪ Un taux de motorisation très important sur le territoire ▪ Un emploi des phytosanitaires encore fort en agriculture ▪ Une banalisation de certains paysages ▪ Une filière bois faible sur le territoire
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
▪ Renforcement des actions en faveur de la mobilité électrique, en convergence avec les structures privées du territoire (club d'entrepreneurs, entreprises) ▪ Faire converger les politiques contractuelles en faveur de la transition énergétique (Rénovation thermique, économie circulaire agricole et en entreprise) ▪ Développer la sensibilisation autour des questions de la transition énergétique, notamment par le biais de la consultation de la société civile	▪ Stagnation de l'emploi autour de la transition écologique au profit d'autres territoires ▪ Maintien de la précarité énergétique ▪ Dégradation des sols et des paysages

DES ESPACES ACCUEILLANTS	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
Tourisme et cadre de vie : ▪ Un paysage qui attire des habitants ▪ Une richesse patrimoniale permettant une mise en tourisme et en loisir des sites ▪ Une offre de tourisme vert et sportif très variée ▪ Des sites touristiques « vitrine » uniques en Nouvelle-Aquitaine (UNESCO, Cité de l'écrit) ▪ Un territoire en position d'interface ville-campagne ▪ Une clientèle touristique qui consomme sur le territoire (Montmorillon, Lussac) **Habitat :** ▪ Un foncier abordable, idéal pour une primo-accession à la propriété ▪ Des pôles de proximité qui irriguent le territoire ▪ Des politiques de revitalisation en cours de déploiement sur le territoire (AMI centre-bourg, PIG, OPAH, LEADER…) ▪ Une montée en puissance des documents d'urbanismes, et donc de la planification foncière, dans le cadre du PLUi ▪ Des centres-bourgs avec un bâti à forte valeur patrimoniale	**Tourisme et cadre de vie :** ▪ Des acteurs touristiques en attente de qualification et formation ▪ Une offre de tourisme qui n'est pas encore pleinement mise en réseau ▪ Un territoire qui ne fidélise pas assez ses touristes, ne les « captive » pas pour de longs séjours ▪ Une identité pas aussi marquée que dans les territoires voisins ▪ Une communication culturelle qui peine à rayonner hors du territoire ▪ Une offre d'hébergement basée sur l'hôtellerie de plein air, donc très saisonnière et peu rémunératrice ▪ Un tourisme régionalisé qui a besoin de rayonner à une autre échelle : un site UNESCO qui a besoin de prendre sa pleine mesure ▪ Un hébergement touristique globalement peu qualitatif et en nombre limité. **Habitat :** ▪ Une offre de bâti assez ancienne et pas toujours calibrée sur la demande ▪ Des pôles éloignés des centralités urbaines ▪ Une offre de bâti locatif insuffisante, notamment pour les jeunes ▪ Une ville centre en baisse démographique structurelle dont la vacance s'accroît ▪ Des problématiques de précarité énergétique découlant de l'ancienneté des logements et du revenu faible de certains ménages ▪ Un desserrement des ménages qui conduit à une inadéquation entre l'offre et la demande de logement
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
Tourisme et cadre de vie : ▪ Faire connaître le territoire à de nouvelles échelles spatiales et moderniser l'image CCVG ▪ Prise en main du développement touristique grâce au nouveau schéma de développement ▪ Inventer un nouveau mode de mise en valeur du territoire pour une identité cohérente ▪ Développement d'une offre de tourisme complète (sport – vert-culturel / familial – jeunes – « silver tourism ») ▪ Développer la mise en circulation des touristes sur le territoire (parcours de sites en sites) **Habitat :** ▪ Lancer de nouvelles opérations de rénovation thermique, pour les logements mais aussi pour les entreprises ▪ Anticipation des besoins de redensification urbaine et réemploi du bâti préconisé par le SCoT, en développant dès à présent une politique proactive ▪ Requalification fonctionnelle ou résidentielle de certains bâtiments	**Tourisme et cadre de vie :** ▪ Perte d'attractivité du territoire ▪ Baisse de fréquentation des centres-bourgs par les habitants, mais aussi les touristes **Habitat** : ▪ Extrême dégradation de certaines formes de bâti

SUR LA BASE DE CETTE AFOM :

Il a été fait le constat en Comité de Pilotage d'un élément central : le territoire possède de nombreux atouts qu'il ne parvient pas à mettre en avant : qualité de vie, atouts touristiques importants, services encore présents et en développement sur certaines thématiques (enfance-jeunesse).

Le territoire est en revanche encore en déficit d'image et de structuration sur certaines thématiques, et peine à générer de l'installation sur son sol : installation d'entreprises, de couples, de services innovants.

Partant de ce principe, un thème central pour le projet de territoire, 17 enjeux :

RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- RÉSORBER RAPIDEMENT LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPER LE TRÈS HAUT DÉBIT
- ASSURER UNE COUVERTURE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS COHÉRENTE
- ADAPTER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FORMATION SUPÉRIEURE ET CONTINUE
- PRÉSERVER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE
- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES
- DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE DE QUALITÉ
- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION-REPRISE

PRÉSERVER UNE QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE, POUR TOUS LES ÂGES

- OPTIMISER LE MAILLAGE DES SERVICES A DESTINATION DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE
- AMÉLIORER L'HABITAT ET L'ADAPTER AUX BESOINS DES POPULATIONS
- ANTICIPER LA TRANSITION DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES
- DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ ET LA MOBILITÉ SOLIDAIRE
- ÊTRE ACTEUR DU MAINTIEN DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE
- MAINTENIR UNE POLITIQUE DE SANTÉ STRUCTURÉE POUR LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION

GARANTIR LES SOLIDARITÉS LOCALES

- CONSERVER DES SOLIDARITÉS LOCALES ET COMMUNALES
- CONSERVER ET ENCOURAGER UN DYNAMISME ASSOCIATIF
- LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES SANS EMPLOI

E) LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE

NOTE METHODOLOGIQUE :

Sur la base des grands enjeux identifiés, le COPIL des élus ainsi que le Conseil de Développement Vienne et Gartempe ont été amenés à travailler sur une proposition d'actions politiques, techniques, et financières à conduire pour donner « un cap » à la façon de traiter ces enjeux. 17 fiches de synthèses ont été produites à cet effet.

Note : pour les éléments de définition précis des enjeux, se référer aux notes de synthèses des ateliers de travail du mois de Mai 2018.

FICHE ENJEU N°1 : **RÉSORBER RAPIDEMENT LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPER LE TRÈS HAUT DÉBIT**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La couverture Internet très haut débit ainsi que la téléphonie demeurent un problème sur le territoire, y compris dans certains centre-bourgs. Cela constitue un frein pour l'attractivité du territoire :

→ Le débit Internet est devenu un des premiers « services » que les habitants demandent lors de leur installation en habitation (parfois avant la présence de commerces alimentaires…)
→ De même pour les entreprises : il est beaucoup plus compliqué de valoriser et développer son activité hors des zones urbaines, si l'on n'a pas d'accès au numérique
→ La problématique est prise en compte par les partenaires, mais elle peine à être traitée

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un incontournable pour le développement des entreprises et de certains projets collectifs (tiers-lieux, espaces de travail partagé…), l'accès aux services publics par les usagers, et un prérequis (ou une plus-value) de plus en plus important pour les jeunes couples notamment.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG n'est pas opérateur direct de l'installation du très haut débit et du téléphone, mais elle finance une partie du S.D.T.A.N, elle a donc son mot à dire.

Les objectifs :

- **Faire arriver rapidement le THD sur les points centraux de la CCVG, comme prévu dans le SDTAN → ZAE prêtes au raccordement**
- **Finir de couvrir les zones blanches mobiles (Hérolles…)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- Apporter une aide technique à l'émergence de tiers-lieux / lieux numériques
  → Conseil sur dossiers de financements contractuels, appui aux communes

Moyens financiers

- Maintenir la contribution financière au Schéma Directeur de l'aménagement numérique (SDTAN)

Moyens politiques

- Demande de coordination renforcée avec les acteurs, dont le Département (informer les communes des travaux, mieux les associer)
- Actions auprès de partenaires, recherche d'investisseurs (opérateurs téléphoniques) si la carence se poursuit dans certaines zones

FICHE ENJEU N°2 : **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION-REPRISE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le développement économique est une clef pour la dynamique territoriale. Il est une condition de l'attractivité du territoire, de la croissance démographique (et donc la réduction de la vacance des logements, le maintien des effectifs scolaires etc.) ou encore de la hausse du niveau de formation de la population. L'attractivité économique de la CCVG dépend de plusieurs éléments :

- → Sa capacité à donner une image positive du territoire pour les populations qualifiées, les étudiants et les salariés
- → Sa capacité à accompagner les entreprises et les commerces dans leur développement ou leur transmission
- → Sa capacité à travailler sur les infrastructures déjà existantes, plutôt que parier sur des projets surdimensionnés

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu transversal duquel découlent beaucoup d'autres thématiques : la revitalisation des centre-bourgs, le maintien des services, le renouvellement générationnel, l'insertion par l'emploi…

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG est dotée de la compétence développement économique (avec la Région), elle a donc une grande partie des outils pour traiter cet enjeu.

Les objectifs :

- **Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire, ainsi que leur mise en réseau**
- **Coordonner l'action des entreprises et des partenaires économiques du territoire**
- **Accompagner le développement de la politique locale du commerce**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- Coordonner l'accueil des entreprises avec les partenaires publics et privé → mise en place de la maison des entreprises
- Communiquer sur les solutions apportées aux entreprises
- Communiquer sur le territoire auprès des salariés
- Mise en réseaux des acteurs économiques

Moyens financiers

- Maintenir la politique d'aménagement des ZA existantes
- Réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises
- Création d'un poste de manager centre bourg

Moyens politiques

- Donner une image positive du territoire pour les populations qualifiées, les étudiants, et nouveaux salariés
- Savoir saisir les opportunités pour créer du dynamisme : visites d'entreprises, participation à des manifestations hors du territoire
- Valorisation des filières porteuses du territoire

FICHE ENJEU N°3 : **PRÉSERVER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le bassin agricole de la CCVG est encore important, mais comme sur beaucoup de territoires, l'activité est en phase de décrochage. La filière élevage a perdu beaucoup d'effectifs (surtout ovin) au profit du modèle « céréale », mais certains exploitants reviennent de ce modèle, car les prix ne sont pas toujours au rendez-vous. La profession est confrontée à des choix de transformation économique et écologique liées aux attentes des consommateurs, mais aussi à des contraintes environnementales sur les zones de captage (enjeu eau). Quelques dynamiques locales commencent à se (re)lancer avec de nouvelles approches pour redynamiser les filières ou préserver l'environnement :

→ Une concertation renforcée dans le cadre des comités de bassins

→ Des initiatives sur les circuits courts et de proximités, les renforcements de filières (Mont'Plateau, ateliers de découpe, coopération LEADER…)

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu global pour le maintien de l'activité économique primaire et de transformation sur le territoire, la transmission-reprise d'exploitations hors cadre familial qui permet l'arrivée de nouvelles familles, les continuités écologiques et la préservation de la ressource en eau, les demandes des consommateurs de mettre en œuvre des projets alimentaires locaux…

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Niveau de maîtrise très faible car les enjeux financiers et politiques sont très au-dessus des moyens de la CCVG. Le territoire peut néanmoins soutenir quelques initiatives et instances locales.

Les objectifs :

- **Suivi des thématiques de Leader : circuits courts / appui aux cultures spécialisées (élevage / maraîchage) / transformation**
- **Travail partenarial avec les structures du territoire (associations, chambre d'agriculture, CUMA, comités de bassin…)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Accompagnement technique (ingénierie/administratif) → via LEADER notamment ✓ Ressource en eau : s'impliquer sur les modifications des usages par les exploitants (participation aux COPIL…)	✓ Réserver des moyens pour d'éventuelles actions partenariales innovantes (10 000€ /an sur 3 ans)	✓ Circuits courts (dont maraîchage) : s'impliquer dans les initiatives portées sur le territoire : participation aux actions Mont'Plateau ✓ Subventions → redirection vers les financeurs Région et UE

FICHE ENJEU N°4 : **ADAPTER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FORMATION SUPÉRIEURE ET CONTINUE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG possède une offre de formation supérieure (diplômes > BAC) et continue (formation des personnes en emploi ou en recherche d'emploi > salariés, chômeurs…) très partielle sur le territoire, et ne participe peut-être pas assez à la valorisation des formations professionnalisantes. Les entreprises rencontrent des difficultés à conserver les jeunes en formation en leur sein, ou à attirer des jeunes en sortie de parcours dans les lycées professionnels du territoire. Il y a un besoin de mettre en place des outils plus flexibles pour former les personnes, mais aussi d'être assez attractif pour que les apprentis (entre autres) restent sur le territoire :

- → Identifier les compétences à attirer dans les entreprises, et proposer des formations courtes en lien avec ces compétences
- → Repenser la logique d'accueil des jeunes sur le territoire, dans une approche plus globale (avec tous les acteurs)

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu capital pour conserver les entreprises du territoire qui souhaitent se développer et qui font face au manque de main d'œuvre ; la question de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi est aussi une des responsabilité d'un territoire, notamment en zone rurale.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG peut intervenir dans le cadre de sa compétence développement économique et emploi, notamment au titre de ses objectifs de création et accompagnement des réseaux économiques.

Les objectifs :

- **Garder les jeunes formés sur le territoire (en alternance / en lycées professionnels)**
- **Permettre aux entreprises de trouver du personnel qualifié sur le territoire**
- **Augmenter le niveau de formation de la population**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Être un relais avec la Région → Travailler sur les questions de mobilité des personnes en formation, relayer les problématiques et les besoins du territoire et des entreprises auprès de la Région		✓ Soutenir/proposer les initiatives sur les créations de formations (lycées professionnels, lien avec Universités…) ✓ Faciliter la communication sur l'apprentissage sur le territoire

FICHE ENJEU N°5 : **DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE DE QUALITÉ**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le patrimoine bâti et naturel constitue des atouts majeurs pour la mise en tourisme du territoire de Vienne et Gartempe. Chacune des deux vallées peut accueillir un type de tourisme différent, et leur interconnexion peut permettre d'irriguer le reste des communes via la circulation de ces flux touristiques. L'élargissement de la réflexion avec d'autres partenaires (Département, Civraisien…) permettra une mise en valeur accrue du territoire. Pour cela, il est important de travailler en particulier sur :

- → Le tourisme numérique
- → Le ciblage de modes de communication pertinents, adaptés à de nouveaux types de touristes (cyclotouristes, tourisme sportif, CSP+ etc.)
- → L'allongement des durées de séjours sur le territoire grâce à une meilleure connexion entre les sites

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Le tourisme peut constituer une ressource économique importante, mais surtout permettre de développer le rayonnement de Vienne et Gartempe à de nouvelles échelles. Du tourisme découle le maintien et le développement de certains services et activités utilisés par les habitants du territoire (restauration, loisirs verts…) qui contribuent à renforcer le « bien-vivre » sur la CCVG.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG peut être actrice de ce développement par le biais de sa compétence « promotion touristique » qui lui permet notamment d'agir sur la mise en réseau des acteurs économiques, mais surtout sur la promotion de la marque « Sud-Vienne Poitou » (S.V.P.).

Les objectifs :

- **Développer une offre touristique cohérente et moderne**
- **Valoriser l'image du territoire (tourisme vert, patrimonial, sportif)→ offres « famille » / « adrénaline » / exception culturelle**
- **Accroître la fréquentation touristique et la durée des séjours sur la CCVG**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- Valorisation de l'Abbaye de Saint-Savin, patrimoine mondial de l'UNESCO à conserver, et mise en réseau des lieux patrimoniaux les plus emblématiques de notre territoire à travers le PAH notamment, dont : Morthemer /Vallée des Fresques / Villesalem (valorisation du bâtiment conventuel).

Moyens financiers

- Soutien ponctuel pour des projets innovants (ex. : EPCC)
- Valorisation d'équipements pour l'Eurovéloroute 3
- Participation à l'EPIC VG et son financement pour :
  - Développement de l'information touristique : bornes, B.I.T
  - Amélioration de l'accueil (OT)
  - Prestations d'évaluation (GRC)/observatoire ?
  - Création de séjours clef en main
  - Valorisation de la marque « S.V.P »
  - Mise en tourisme du patrimoine naturel des vallées du territoire

Moyens politiques

- Rapprochement accru avec le Civraisien avec actions et potentiel création d'une destination communes
- Saint-Savin – Chauvigny – Angles → valorisation du « *Triangle d'Or* »

FICHE ENJEU N°6 : **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le SCoT Sud-Vienne a mis en avant différents niveaux de polarisation (influence sur d'autres communes / démographie/ présence ou absence de services) entre certaines communes du territoire. Certains pôles doivent pouvoir se développer afin de rester des « locomotives » du territoire, mais il est important de conserver un maillage d'infrastructures de proximité qui permette à tous les habitants de la CCVG de garder une gamme de services sans souffrir d'un effet d'éloignement trop important aux pôles. Ce renforcement harmonieux des pôles passe par :

- ➔ Une action en faveur du maintien de l'activité commerciale et des services de proximité
- ➔ Une aide potentielle aux structures culturelles et de loisirs…

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Un effet de polarisation de certains services dans les communes principales du territoire donne plus de chances de maintenir et d'agréger certains services → effet de mise en concurrence et de complémentarité bénéfique sur certaines activités telles que l'immobilier, la restauration / effet de polarisation qui peut permettre de conserver des effectifs scolaires. Ce sont des atouts pour développer l'attractivité des communes « centre » et alentours. Une vigilance sur le maintien d'un maillage de petits services de proximité reste capitale pour les personnes à mobilité limitée.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Avec sa compétence partielle en commerce, la gestion de nombreux services à la population, une partie de l'offre de mobilités, etc. La CCVG est un des opérateurs majeurs pour le traitement de ces questions.

Les objectifs :

- ❖ **Conserver un maillage commercial harmonieux sur le territoire**
- ❖ **Concentrer les services de proximités dans les communes, là où cela est possible**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Renforcer la compétence/ planification commerciale : ○ Continuer le travail sur la transmission-reprise, l'accompagnement technique, la recherche de subventions	✓ Maintenir une intervention sur la voirie communautaire pour être plus accessible ✓ Développer de nouveaux services de proximité → visio-accueil (développement), aires de covoiturage, pôles multimodaux	

FICHE ENJEU N°7 : **ASSURER UNE COUVERTURE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS COHÉRENTE, DE QUALITÉ ET HOMOGÈNE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le maillage d'infrastructures sportives de la CCVG est actuellement satisfaisant, et il ne semble pas nécessaire de l'agrandir. Pour autant, une partie du parc est vieillissante, et il convient d'anticiper la hausse des coûts de fonctionnement et/ou de rénovation associés. Pour le volet culturel, la CCVG accompagne le développement de l'enseignement musical notamment, mais aussi de structures telles que l'écomusée ou les MJC ; il convient de se questionner sur le fonctionnement actuel. La politique d'accompagnement des structures et infrastructures doit se concentrer en priorité :

- → Sur le parc existant, en travaillant sur la cohérence du maillage
- → Sur les besoins de la population locale, en particulier scolaire
- → Sur la recherche de rationalisation des coûts, notamment par une gestion plus « verte » des programmes de rénovation

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

L'offre de services culturels et de loisirs fait partie du « bouquet » de services qui contribuent à attirer et conserver les populations sur le territoire. Les équipements sportifs et culturels ont aussi un rôle social dans l'intégration des personnes, et ce rôle doit être maintenu.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG est à la fois gestionnaire d'une partie des infrastructures via sa compétence sport-loisirs, mais aussi contributeur de plusieurs infrastructures socioculturelles et possède de fait un droit de regard sur la mise en œuvre de certaines actions.

Les objectifs :

- **Conserver un maillage d'infrastructures sportives homogène, notamment les piscines**
- **Rester cohérent sur la prise de nouveaux équipements et l'extension de la compétence sport-loisirs**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques

✓ Reprendre une partie de la gestion externalisée (recrutement technicien bâtiments)
✓ Aider au développement de l'offre culturelle → travail engagé avec les écoles de musique / fonds d'aide culturel aux communes / festival au Fil des notes / partenariat avec les MJC…
	✓ Piscines : conserver un maillage homogène (travaux rénovation L'Isle-Jourdain/ stands de tirs)
	✓ Politique de maintenance et rénovation, avec prise en compte de la notion de transition énergétique
		✓ Être réactifs et cohérents sur le traitement des équipements :
		  ✓ Ne pas prendre les équipements communaux dont le fonctionnement est satisfaisant (Abysséa, etc.)
		  ✓ Savoir statuer sur l'extension de compétence

FICHE ENJEU N°8 : **UTILISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMME FORCE DE DÉVELOPPEMENT**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le projet de territoire doit être cohérent avec les objectifs de transition énergétique visés dans les projets de SRADDET (Région), SCoT et PCAET → diminution de l'émission de gaz à effet de serre, efficacité énergétique, réduction de la consommation de foncier agricole… Ces objectifs n'ont pas à être vus comme une contrainte car ils génèrent un bénéfice social (maintien des paysages et bocages), environnemental, et peuvent aussi générer une plus-value économique directe dans le fonctionnement de la CCVG par plusieurs biais :

- → Un accroissement de la recette IFER
- → Une diminution des charges de fonctionnement générée par le recours à des écoconstructions et « éco-rénovations », le recours aux énergies renouvelables en autoconsommation
- → La mise en place de concessions pour l'exploitation de parcs photovoltaïques notamment

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Les cofinanceurs vont être de plus exigeants quant aux normes environnementales respectées par les territoires, mais aussi plus attentifs aux collectivités volontaristes dans ce domaine. Développer cette thématique sur la CCVG permettra d'anticiper sur les futures contraintes, mais aussi générer des économies de fonctionnement qui dégageront à terme des marges d'investissement plus fortes.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG peut être gestionnaire de concession pour un certain nombre de terrains qu'elle possède, ou être exploitante en directe. La gestion de son parc bâti est bien évidemment de son ressors.

Les objectifs :

- **Mettre en place un cercle vertueux centré sur la transition énergétique du parc bâti de la CCVG → efficacité énergétique du bâti et électricité en autoconsommation > baisse des charges > réinvestissement de la marge dans un effort plus important en faveur de la transition énergétique**
- **Mettre en œuvre un programme de gestion et production d'énergies renouvelables sur la CCVG, dans le respect des attentes liées à la conservation des paysages**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
	✓ Création d'un budget d'investissement constant pour la transition énergétique dans les bâtiments de la CCVG (100 000€/an) ✓ Réserver des moyens pour d'éventuelles actions partenariales innovantes (10 000€ /an sur 3 ans)	✓ Recherche d'investisseurs ou partenaires ✓ Promotion des mesures adoptées auprès des communes et cofinanceurs

FICHE ENJEU N°9 : **AMÉLIORER L'HABITAT ET L'ADAPTER AUX BESOINS DES POPULATIONS**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La question de l'habitat sur Vienne et Gartempe renvoie à plusieurs problématiques : décohabitation, vacance des logements en centre-bourg, précarité énergétique, besoin de maintien à domicile pour les personnes âgées, manque d'offre pour les jeunes. Ces problématiques génèrent plusieurs enjeux dans le domaine de l'habitat et du logement :

- → Le besoin d'adapter la taille et la configuration des logements à de nouvelles situations de vie (familles monoparentales, personnes âgées)
- → Le besoin de lutter contre l'habitat indigne, ou fortement dégradé
- → Le besoin de proposer une offre de logement à destination des jeunes et plus particulièrement ceux en situation transitoire, ou vulnérable

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La thématique du soutien à la jeunesse mais aussi de la revitalisation des centre-bourgs sont deux grands enjeux du développement de la CCVG. La thématique habitat est une des clefs de la réussite des programmes de revitalisation associés (Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-bourgs / Contrat de Ruralité).

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG est partie intégrante dans l'accompagnement de l'adaptation et l'amélioration des logements aux situations de vie par le biais du PIG, de l'ancien AMI centre-bourgs, ou encore du Contrat de Ruralité. Potentielle contributrice sur les résidences habitats jeunes, elle contribue à structurer ces politiques, notamment dans les bourgs.

Les objectifs :

- **Favoriser l'habitat jeune (résidences/foyers) et l'habitat pour les jeunes (logement locatif)**
- **Réhabiliter les centre-bourgs et les autres bourgs (AMI + Programme d'Intérêt Général) → conserver et renouveler nos contrats avec les partenaires (Etat, ANAH…)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Renouvellement du Programme d'Intérêt Général, positionnement sur appels à projets habitat → en visant les normes futures liées au PCAET et au SRADDET	✓ Soutien à la rénovation et la création de résidences habitat jeune (Montmorillon-Lussac-les-Châteaux-L'Isle Jourdain)	✓ Inscription de moyens pour l'adaptabilité des logements dans les politiques contractuelles (Etat-contrat de ruralité)

FICHE ENJEU N°10 : **MAINTENIR UNE POLITIQUE DE SANTÉ STRUCTURÉE POUR ATTIRER LES PROFESSIONNELS ET LES POPULATIONS**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le maintien d'une offre de santé généraliste sur le territoire doit répondre à un besoin bien réel des populations, pour lequel nous devons être parmi les premiers acteurs. Le territoire est aussi confronté à un déficit de praticiens spécialisés qu'il faut être en mesure de combler en attirant de nouveaux professionnels. La population de la CCVG, de par son profil vieillissant et des situations de précarité avérées, doit pouvoir compter sur plusieurs leviers pour offrir à la population de bonnes conditions de soin :

- → La mise en place d'une politique incitative d'installation de professionnels (moyens et infrastructures)
- → Innovation dans l'approche et la réflexion (télémédecine, silver économie)
- → Une information et sensibilisation à faire auprès des usagers

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La santé contribue au « bien » et au « mieux » vivre sur le territoire, et fait partie des services de base auxquels est très attachée la population. Une aggravation de la « désertification médicale » contribuerait à saper de nombreux autres efforts réalisés en matière de maintien des services et de revitalisation.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG possède la compétence santé et est un interlocuteur local privilégié avec les partenaires par le biais du CLS. Elle est donc un opérateur incontournable pour assurer une dynamique autour de la question de la santé dans les communes, et plus particulièrement les pôles locaux.

Les objectifs :

- **Inciter à l'installation de nouveaux praticiens sur le territoire, notamment les jeunes médecins**
- **Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé 2019**
- **Contribuer à la réduction des situations de précarité médicale sur le territoire**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques

✓ Maintenir ou renforcer les actions d'information sur les services de santé (CLS / semaine de la santé)	✓ Développement de dispositifs incitatifs pour les salariés et futurs salariés (médecins uniquement)
	✓ Réalisation de travaux sur les équipements de santé du territoire :
	  ✓ Création d'une maison de santé à Valdivienne
	  ✓ Extensions de l'Isle-Jourdain-Adriers et La Trimouille	

FICHE ENJEU N°11 : **OPTIMISER LE MAILLAGE DES SERVICES A DESTINATION DE L'ENFANCE / LA JEUNESSE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le maillage de services à destination de l'enfance et la jeunesse (+12 ans) n'est pas encore homogène sur le territoire. Cette couverture et le prix des prestations sont des éléments d'attractivité pour les couples actifs en recherche de lieux d'accueil pour leurs enfants. Il convient donc de trouver des solutions adaptées aux besoins des différents espaces du territoire, car ils ne sont pas les mêmes (population et dynamiques démographiques différentes) :

- → A l'Ouest (ex Lussacois), les services sont présents, mais nécessitent un renforcement/une diversification des solutions du fait d'un dynamisme démographique assez important.
- → Au centre (Montmorillonnais), les services ont essentiellement besoin de devenir plus qualitatifs
- → A l'Est et au Sud (Saint-Savin – La Trimouille / Availles – L'Isle Jourdain), la dynamique démographique étant plus faible, il est nécessaire de trouver des solutions d'accueil flexibles.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Les services à destination de l'enfance et la jeunesse contribuent au maintien des familles sur le territoire, et potentiellement à l'attraction de nouveaux ménages : proposer un « parcours » d'accueil des jeunes depuis le premier âge jusqu'aux études est un des moyens de garantir le maintien des jeunes ménages sur la CCVG → composante d'un « bouquet de services » plus vaste.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG possède une pleine gestion de la thématique petite enfance via la compétence enfance-jeunesse. Elle est délégataire des missions à destination des jeunes, auprès des MJC, dont il faut s'assurer qu'elles se pérennisent et se rationnalisent.

Les objectifs :

- **Garder une implantation des MJC harmonisée sur le territoire (*a minima* pour les missions ayant attrait aux jeunes)**
- **Développer les relais assistants maternels sur le territoire (R.A.M)**
- **Apporter un service aux familles dont les parents travaillent**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- Achever la couverture territoriale des Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) / renforcer l'action de la ludothèque
- Optimiser l'accès aux ALSH (horaires / mercredi) → si nécessité
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale en 2021 et 2025

Moyens financiers

- Mise aux normes du multi-accueil de Montmorillon
- Construction du nouvel équipement à Civaux
- Essayer de trouver des offres complémentaires pour l'accueil collectif des jeunes enfants à : Saint-Savin ; L'Isle-Jourdain-Availles-Limouzine
- Achever la couverture territoriale des Relais Assistant Maternel
- Fonctionnement par appel à projets pour création de nouveaux lieux d'accueil

Moyens politiques

- Accompagnement des jeunes vers l'âge adulte (+ de 12 ans) → **sous conditions de rationalisation des missions MJC**
- Ouverture à des domaines plus variés sur l'éducation → **si clarification des besoins réels**

FICHE ENJEU N°12 : ANTICIPER LA TRANSITION DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES SELON LEUR NIVEAU DE DÉPENDANCE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG est un territoire à fort enjeu en matière de « bien vieillir » pour les personnes âgées. La problématique passe actuellement par le maillage d'infrastructures d'accueil de type EHPAD, mais il s'opère un glissement progressif vers des besoins de développer le maintien à domicile (qui a l'avantage de représenter un coût moins important pour les bénéficiaires). Pour cela, il est nécessaire que la CCVG anticipe le développement d'un éco-système propice à ce changement et puisse accompagner ses partenaires, notamment autour d'enjeux tels que :

- → La création d'emplois autour du vieillissement de la population : maintien à domicile, équipement pour la maison, services…
- → Le développement d'usages tels que la télémédecine, afin de garantir un accès aux soins « de proximité » même lorsque la commune n'a plus de médecin

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La thématique revêt deux intérêts pour le territoire : le maintien d'une qualité de vie pour une catégorie d'habitants plus fragile d'une part, et le développement de services (et donc d'emplois) sur le territoire d'autre part.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG a une capacité d'action directe limitée sur cette thématique, via sa compétence santé notamment. Pour autant, elle peut intervenir en appui sur des thématiques précises via ses politiques contractuelles, ou des actions liées à l'emploi, ou les services à la population.

Les objectifs :

- ❖ **Aider à faire émerger de nouvelles activités en lien avec l'accompagnement des personnes âgées**
- ❖ **Accompagner de manière ponctuelle certaines initiatives (développement de services / infrastructures)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
	✓ Mise en œuvre d'une étude commune (CCVG-CC Civraisien en Poitou) sur les potentiels de développement de la silver économie et/ou de la télémédecine ✓ Inscription ponctuelle de projets en lien avec le maintien à domicile dans les politiques contractuelles	✓ Inciter à une meilleure coordination des EHPAD privés et publics (développement d'outils communs sur les ressources humaines, tarification…)

FICHE ENJEU N°13 : **DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ ET LA MOBILITÉ SOLIDAIRE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La situation sur les problématiques de mobilités sur la CCVG est globalement similaire aux constats fait au niveau national dans les zones rurales. Ces dernières, sont, outre une situation d'enclavement territorial :

- → Une problématique, lorsque des solutions d'intermodalité existent (train-bus-automobile) à développer les liaisons courtes : comment accéder d'un service à un autre ?
- → La création de situation d'éloignement à l'emploi ou aux services lorsque l'on n'a pas de solutions de mobilité propres (pas de véhicule personnel)
- → Un recours massif à l'autosolisme, qui, si le modèle se maintient, s'orientera de plus en plus sur des usages de véhicules électriques

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La mobilité est une condition souvent minorée dans la résorption de situation d'éloignement social (personnes âgées) et professionnelle.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Le bloc communal possède en partie la compétence mobilité ; les expériences faites sur la CCVG en termes de TAD (transport à la demande) n'ont pas réellement fonctionné à ce jour. Aussi, il est fait le choix de se concentrer sur quelques initiatives (notamment partenariales) plutôt que sur l'expérimentation de nouvelles pratiques.

Les objectifs :

- **Participer à la plateforme départementale de la mobilité sur les transports solidaires**
- **Garantir la création des deux pôles multimodaux du territoire, ainsi que leur usage réel**
- **Anticiper le développement de la mobilité électrique (recharge) → action sur la formation à la maintenance/mécanique liée à la mobilité électrique (véhicules, bornes etc.)**
- **Défendre l'accessibilité au territoire (désenclavement)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Soutenir et participer aux démarches de travail entre acteurs départementaux pour la voie rapide RN147-RN149 et autres réseaux routiers structurants	✓ Soutien à la plateforme départementale de mobilités (pour l'insertion) ✓ Profiter de l'eurovélo 3 pour irriguer le territoire en voies cyclables (antennes/boucles locales) et le promouvoir ✓ Développer la communication et les outils pour faciliter la circulation sur le territoire (panneaux, applis web…)	✓ Ne pas porter d'initiatives de Transport à la demande (TAD) au niveau de la CCVG ✓ Schéma d'intermodalité Régional → s'inscrire dans la démarche (dont pôles multimodaux Lussac et Montmorillon)

FICHE ENJEU N°14 : **ÊTRE ACTEUR DU MAINTIEN DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le patrimoine naturel de la CCVG et ses continuités écologiques (trame verte / trame bleue) sont inégalement préservés, mais le « cadre naturel » demeure un atout du territoire. La CCVG concoure à la préservation et la restauration de ces continuités à travers différentes actions. Les principaux enjeux sur le territoire résident en :

- → La garantie d'un bon état écologique des cours d'eau et leur continuité, notamment sur les zones de captage et dans les vallées de la Vienne et de la Gartempe
- → Le développement de pratiques culturales qui favorisent la préservation du linéaire bocager, encore constitutif d'une partie des paysages de Vienne et Gartempe
- → La mise en valeur de ce patrimoine

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La préservation du bon état écologique du territoire est une des composantes d'un développement durable de la CCVG, tout comme les politiques liées à l'habitat, la transition énergétique, la santé ou le développement économique. C'est une des entrées qui ont un impact direct sur l'attractivité du territoire, tant résidentielle que touristique.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Compétence GEMA-PI et emploi-insertion (entretien sentiers et rivières) sont des outils directs de la mise en œuvre de ces continuités écologiques. Moins de prise sur le volet agricole en revanche.

Les objectifs :

- **Inscription de l'action écologique du projet de territoire dans le cadre du PCAET et SRADDET**
- **Trame verte et bleue/zones humides → Répondre à l'appel à projet Régional TVB en le centrant sur une spécialisation sur l'entretien rivières et zones humides, les continuités et la restauration bocagère**
- **Sensibilisation aux pratiques culturales plus « vertes » (agriculture)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Réponse à l'appel à projet Région TVB (Trame Verte et Bleue) : année 2019 ou 2020	✓ Réserver des moyens pour d'éventuelles actions partenariales innovantes (10 000€ /an sur 3 ans)	✓ Organisation de groupes de travail, ingénierie, réflexion partenariale notamment sur la préservation de la ressource en eau ✓ Être en position de vigilance sur les projets énergies renouvelables qui pourraient porter atteinte aux paysages continuités écologiques.

GARANTIR LES SOLIDARITÉS LOCALES

FICHE ENJEU N°15 : **LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES SANS EMPLOI**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG est un territoire qui fait face à des situations de précarité, malgré un niveau de chômage plus faible que la moyenne départementale. Il y a un besoin d'accompagner ces publics vulnérables et tout particulièrement les personnes éloignées de l'emploi, ou en situation de chômage de longue durée. Le second public en situation de vulnérabilité sont les jeunes en situation de rupture de leur parcours scolaire, et nécessitent un accompagnement vers la formation ou la valorisation de leurs compétences.

L'offre de formation étant moins développée que dans les zones urbaines, il est important de mettre l'accent sur le volet insertion par l'emploi, ou accompagnement à la mobilité pour les jeunes, dans l'optique de se former.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu fort du maintien des solidarités territoriales et de la lutte contre l'exclusion, choisi par presque l'intégralité des anciens EPCI qui composent aujourd'hui Vienne et Gartempe (CCM-CCL-CC Val de Gartempe et Creuse)

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG n'a pas vocation à remplacer les structures d'accompagnement ou des partenaires tels que le Département, mais est un des maillons de la chaîne à travers l'exercice de sa compétence emploi-insertion.

Les objectifs :

- **Continuer le travail partenarial avec les missions locales**
- **Soutien aux chantiers d'insertion (4 chantiers)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Soutien aux réseaux d'écoutants	✓ Maintien des actions avec les missions locales et chantiers d'insertion	✓ Retour à l'emploi → faire un effort auprès des jeunes (lien avec formation) ✓ Questionner et inciter les entreprises et les collectivités à accueillir plus de jeunes sans emploi et « désocialisés » (stages d'observation, stages courts…)

FICHE ENJEU N°16 : **CONSERVER ET ENCOURAGER UN DYNAMISME ASSOCIATIF**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le tissu associatif de la CCVG est encore important, au niveau sportif, mais aussi culturel ou social, avec certaines structures employeuses (CPA, écomusée, MJC…). Pour autant les effectifs sont en phase de vieillissement, et certaines associations peinent à renouveler leurs effectifs. La CCVG est partenaire de certaines manifestations qui donnent une visibilité à ces associations, et participent ainsi de leur promotion.

Le rôle dans la création de lien social de certaines de ces associations les rend importantes aux yeux de la CCVG.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Les associations sont un vecteur de lien social sur la CCVG, et parfois même d'emploi. Il est donc important d'être partenaire des dynamiques les plus importantes.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG, en tant que partenaire local et commanditaire de certaines opérations (festival des lumières, programme annuel de l'écomusée) peut avoir un impact sur l'organisation de ces manifestations.

Les objectifs :

- **Contribuer au renouvellement des effectifs associatifs**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
	✓ Maintenir des subventions aux associations dans les conditions actuelles → **évènement d'intérêt communautaire (avec retombées économiques) et d'envergure (inscrit au calendrier national voire international)**	✓ Etudier l'attribution de nouvelles missions à confier aux prestataires du territoire (MJC, associations) ?

FICHE ENJEU N°17 : **CONSERVER DES SOLIDARITÉS LOCALES ET COMMUNALES**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG est une collectivité récente, qui a besoin d'éprouver son fonctionnement, et de développer l'esprit communautaire à l'échelle des 55. Pour cela, il est nécessaire que Vienne et Gartempe trouve un fonctionnement équilibré qui profite au développement de l'EPCI mais aussi des communes. Ce fonctionnement passe notamment par deux types d'instruments :

- → Financiers / budgétaires
- → Ressources humaines

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est le principe de solidarité territorial qui, s'il est équilibré, permettra la mise en œuvre de politiques publiques efficaces, et financièrement viables.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Gestion complète par le biais du projet de territoire et des instances de gouvernance (conseil / bureau), le seul impondérable étant une possible variation des ressources financières issue des variations de dotations annuelles.

Les objectifs :

- **Maintenir la solidarité entre collectivités pour l'accès aux équipements sportifs (rôle social important)**
- **Renforcer les liens CCVG-communes (mutualisation)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens politiques
✓ Maintien missions de mutualisation sous conditions de régulation du fonctionnement (règlement plus clair)	✓ Équilibrage des instruments financiers entre la CCVG et les communes (FPIC / politiques contractuelles) ✓ Un pacte fiscal qui convienne à tous ✓ Prise en charge des entrées aux équipements sportifs pour les scolaires ✓ Fonds de transport pour les scolaires	

F) LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROJET DE TERRITOIRE

NOTE METHODOLOGIQUE :

L'objectif du projet de territoire est à la fois de donner une vision du développement de Vienne et Gartempe au long cours (2018-2028), mais aussi de mettre l'accent sur des actions fortes à conduire à court terme. A ce titre, le COPIL a tracé un plan d'action à court terme pour **3 objectifs prioritaires**, ainsi qu'une liste d'opérations à financer, **au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissement** 2019-2021.
Ces actions et opérations sont une première vague de réponses aux 17 enjeux identifiés pour le développement et le renforcement de l'attractivité de Vienne et Gartempe.

1) ACTIONS PRIORITAIRES : LES AXES PHARES DE LA STRATEGIE

Un constat a été partagé lors de toutes les consultations réalisées auprès des partenaires (cf. annexes « *Synthèses des avis émis lors des consultations partenariales* ») :

- La Communauté de Communes Vienne et Gartempe a du mal à véhiculer une image positive de son territoire, notamment parce que ses habitants n'en n'ont pas une image qualitative, alors que de très nombreux visiteurs vantent la richesse de son patrimoine naturel et bâti, une qualité de vie supérieure aux environnements urbains, des services encore présents alors qu'ils ont déjà quittés d'autres zones rurales...

- Pour autant, la situation n'est pas parfaite, car le territoire doit faire face à un déficit d'installation de nouvelles populations et activités, au premier rang desquelles les populations de jeunes actifs qualifiés du fait notamment d'un manque de visibilité sur le bassin d'emploi pour les conjoints, mais aussi une offre de foncier économique peu connue.

- Enfin, en termes de gestion interne, la Communauté de Communes est passée à côté des premières vagues de développement autour duquel certains territoires se sont appuyés : la transition écologique.

Ces trois problématiques ont été identifiées comme prioritaires à traiter dans le cadre du projet de territoire, et devant donc faire l'objet d'actions devant être déployées à très court terme :

- METTRE EN ŒUVRE UNE **POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'ATTRACTIVITE** DU TERRITOIRE PLUS AMBITIEUSE
- CREER UN **MEILLEUR CONTEXTE D'INSTALLATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE**
- ADOPTER UNE POLITIQUE VISANT A FAVORISER LA **TRANSITION ENERGETIQUE** EN GARDANT LES **QUALITES PAYSAGERES** DU TERRITOIRE

1.1 Mettre en œuvre une politique de communication et d'attractivité du territoire plus ambitieuse

La question du déficit d'image – et donc de rayonnement- de notre Communauté de Communes est à prendre selon deux entrées, ou publics-cibles :

- Une entrée « **interne** » pour valoriser le territoire auprès des habitants et nouveaux installés
- Une entrée **« externe** » pour développer la notoriété de Vienne et Gartempe auprès des entreprises et des touristes.

Pour cela, 4 actions à mettre en place :

- Savoir accueillir les habitants sur le territoire passe par une mise en réseau de tous les acteurs socioéconomiques de Vienne et Gartempe : **création d'une brochure ou d'un portail à destination des personnes pouvant être intéressées par une installation sur Vienne et Gartempe**, qui soit diffusée le plus largement possible. **L'objectif ?**
- Faire en sorte que les futurs habitants préparent leur arrivée en identifiant où sont les écoles, les services et entreprises pour les conjoints, les sites à découvrir, bref, faire en sorte de se sentir intégrées au territoire dès les premiers instants.

- Dans la logique d'accueil des populations, il ne faut pas oublier les personnes habitant ou travaillant sur le territoire : **création d'un répertoire des compétences des entreprises** afin d'aider à la mise en réseau des acteurs économiques, **communication renforcée sur les services au public,** notamment via le site internet de Vienne et Gartempe

- Création d'un évènementiel qui fédère les élus, habitants, et acteurs socioéconomiques du territoire autour de ce qui se fait de mieux en Vienne et Gartempe chaque année.
- **L'ojectif ?**
- Casser l'image "négative" du territoire, et redonner un sentiment de cohésion.

Développement de la marque "SVP" (Sud-Vienne Poitou) par le lancement de campagnes de communication dans les Régions voisines.

- **L'objectif ?**
- Faire connaître nos sites phares et uniques qui peuvent accroître la fréquentation touristique de Vienne et Gartempe

170 000 € à consacrer annuellement à ces projets

1.2 Créer un meilleur contexte d'installation des activités économiques sur le territoire.

L'implantation des activités économiques sur un territoire se fait selon plusieurs critères d'attractivité. Sur Vienne et Gartempe, 3 leviers doivent être activés en priorité :

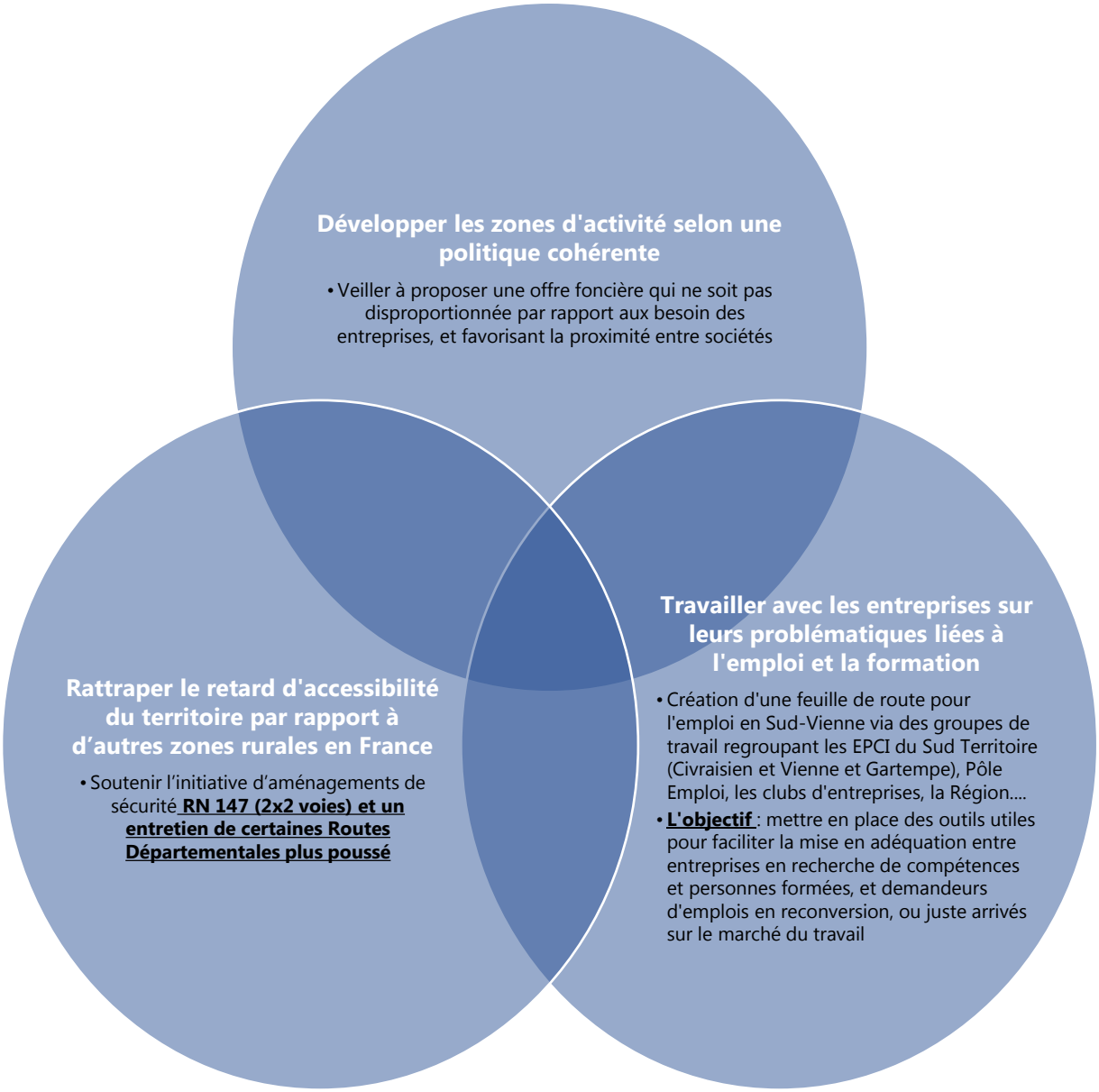

1.3 Adopter une politique en faveur de la transition énergétique, tout en gardant les qualités paysagères du territoire.

L'efficacité énergétique du bâti et la production des énergies renouvelables représentent un enjeu de rationalisation de fonctionnement et une source de revenus, au-delà des bénéfices écologiques de ces actions.

Les actions en faveur de la transition énergétique doivent permettre à la CCVG de se conformer aux objectifs du SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), notamment via la mise en place d'un PCAET (Plan Climat-Air Energie Territorial).

L'enjeu de développement de l'attractivité de Vienne et Gartempe est de proposer une approche qui défende le maintien d'une qualité des paysages du territoire en privilégiant des énergies renouvelables à « faible impact visuel » (photovoltaïque, étude sur la méthanisation), et qui soient couplée à une amélioration des services à la population dans les bâtiments de la CCVG, via une amélioration de leur efficacité thermique. Pour développer ces actions, un plan de rénovation thermique des bâtiments doit être mis en place :

- Consacrer un **budget supplémentaire à l'entretien des bâtiments** de la CCVG pour : renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, éclairage…), installer des sources de chauffage plus économes (granulés, électrique à haut niveau de rendement…) et des sources d'énergie en autoconsommation (panneaux photovoltaïques…)
- **Renforcer la politique d'utilisation du foncier pour l'implantation d'énergies renouvelables (photovoltaïque),**
- Utiliser les économies de fonctionnements et les recettes d'exploitation pour **renforcer les initiatives en faveur de la transition énergétique**

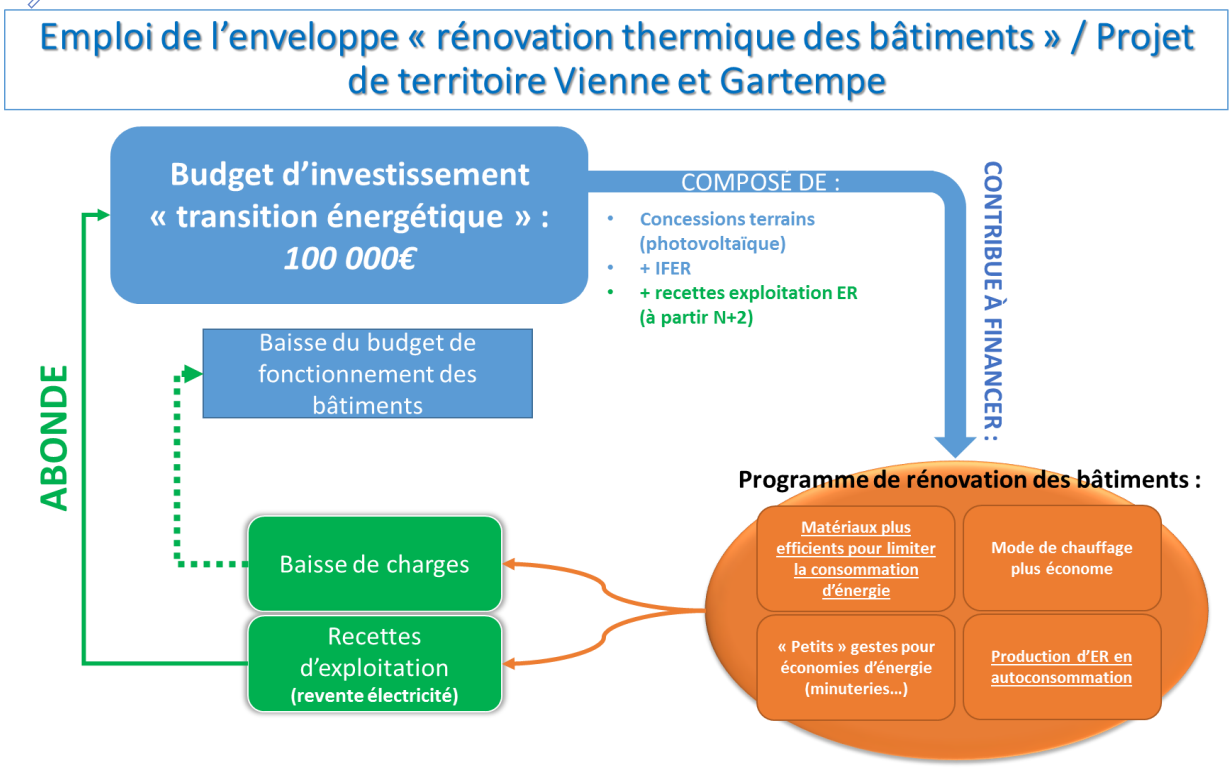

G) LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

2019-2021

NOTE METHODOLOGIQUE :

L'objectif du projet de territoire est à la fois de donner une vision du développement de Vienne et Gartempe au long cours (2018-2028), mais aussi de mettre l'accent sur des actions fortes à conduire à court terme. A ce titre, le COPIL a tracé un plan d'action à court terme pour **3 objectifs prioritaires**, ainsi qu'une liste d'opérations à financer, **au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissement** 2019-2021.
Ces actions et opérations sont une première vague de réponses aux 17 enjeux identifiés pour le développement et le renforcement de l'attractivité de Vienne et Gartempe.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2021

Le PPI est la traduction financière du traitement des 17 enjeux pour le territoire. Pour la période 2019-2021, il représente un volume de 3 932 850 € de dépenses, fonctionnement et investissement inclus. Un programme d'économies a été mis en place pour dégager la capacité d'autofinancement nécessaire au projet.

2.1 Programme d'économies (base 2019) :

SIMULATIONS FINANCIERES (2019)				
-	PROSPECTIVE FINANCIÈRE	EQUILIBRE	DÉPENSES NOUVELLES	COMMENTAIRES
Financements propres	30 533 719 €	30 833 719 €		Taxe GEMAPI : 300 000 €
Non ventilables	- 20 256 741 €	- 19 786 741 €		FPIC 2018 : + 470 000 €
Reprise sur excédent antérieur		200 000 €		
Remboursement avances		40 000 €		
Recettes IFER (éolien)		210 100 €		
SOLDE À RÉPARTIR	10 276 978 €	11 497 078 €		1 107 100 €
				PROPOSITIONS D'ÉCONOMIES
Administration générale	- 2 366 703 €	- 2 281 703 €		- 85 000 €
Sports aires d'accueil	- 1 050 055 €	- 1 030 055 €		- 20 000 €
Environnement	- 779 019 €	- 852 019 €	- 35 000,00 €	- 40 000 €
Aménagement territoire	- 834 166 €	- 804 166 €	- 17 500,00 €	- 30 000 €
Logement habitat	- 272 171 €	- 232 171 €	- 30 000,00 €	- 40 000 €
Patrimoine culture	- 377 476 €	- 357 476 €	- 36 000,00 €	- 20 000 €
Communication	- 107 650 €	- 107 650 €	- 50 000,00 €	- €
Santé	- 115 524 €	- 105 524 €		- 10 000 €
Emploi	- 165 362 €	- 165 362 €		- €
Emplois verts	- 183 200 €	- 183 200 €		- €
Tourisme	- 678 550 €	- 648 550 €		- 30 000 €
Technique/infrastructures	- 2 928 460 €	- 2 898 460 €		- 30 000 €
Développement économique	- 238 610 €	- 238 610 €	- 60 000,00 €	- €
Enfance jeunesse	- 1 061 401 €	- 1 061 401 €		- €
Rénovation thermique bâtiments			- 100 000,00 €	
Circuit du Val de Vienne	- €	10 000 €		
TOTAL	- 11 158 347 €	- 10 956 347 €	- 328 500,00 €	- 305 000 €
SOLDE NET	- 881 370 €	540 730 €	- 328 500,00 €	212 230 €

2.2 Programmation des dépenses nouvelles de fonctionnement liées au projet

Légende :	Dépenses Axe « acteurs économiques »	Dépenses Axe « Qualité de Vie »	Dépenses Axe « Renforcer l'attractivité »
	2019	2020	2021
Besoins en ingénierie :			
Recrutement d'un manager centre-bourg	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Recrutement d'un animateur Prévention Inondations	35 000,00 €	36 000,00 €	37 000,00 €
Création d'un Poste technicien bâtiments		40 000,00 €	41 000,00 €
Chargé de mission Pays d'Art et Histoire	36 000,00 €	37 000,00 €	38 000,00 €
Contributions diverses / partenariats :			
Provision pour actions partenariales innovantes (énergies renouvelables / agriculture durable…)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Soutien à la plateforme départementale de mobilités	7 500,00 €	7 500,00 €	- €
Habitat jeune et intermédiaire : maintien de l'offre	30 000,00 €	51 425,00 €	21 425,00 €
Études / actions récurrentes :			
Mettre en place une politique d'attractivité : actions et documents de valorisation du territoire	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Repérer les fragilités et forces de nos entreprises (schéma accueil des entreprises)	15 000,00 €		
Provisions pour investissement transition énergétique dans bâtiments	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Nouvelles dépenses de fonctionnement pour les écoles de musique		2 400,00 €	2 400,00 €
SOUS-TOTAL	**328 500,00 €**	**379 325,00 €**	**344 825,00 €**

2.3 Programme d'investissement

INVESTISSEMENTS	Montant	Reste à Charge prévisionnel	2019	2020	2021
De nouveaux services de proximité : création de 2 pôles multimodaux	380 000 €	76 000 €	76 000,00 €	- €	- €
Mise en tourisme du patrimoine naturel des vallées du territoire	ETUDE DE FAISABILITÉ OU PRÉ-PROJET À ÉLABORER				
Mise aux normes multi-accueil Montmorillon	300 000 €	195 000 €	195 000,00 €	- €	- €
Création multi-accueil Civaux	1 100 000 €	700 000€	- €	700 000,00 €	- €
Appels à projets pour création de nouveaux lieux d'accueil jeunesse : Nord et Est du territoire	ETUDE DE FAISABILITÉ OU PRÉ-PROJET À ÉLABORER				
Développement du prieuré de Villesalem	ETUDE DE FAISABILITÉ OU PRÉ-PROJET À ÉLABORER				
Piscine de L'Isle Jourdain	800 000 €	600 000 €	- €	600 000,00 €	- €
Stand de tir Montmorillon	300 000 €	180 000€	- €	- €	180 000,00 €
SOUS-TOTAL	**2 880 000,00 €**	**1 751 000 €**	**271 000,00 €**	**1 300 000,00 €**	**180 000,00 €**

2.4 Plan d'extinction de la dette de la CCVG

ECHEANCIER DETTE CCVG 2018-2028		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CCVG	Prêt Piscine Montmorillon	2 178,32	2 178,32	2 178,32	2 178,32	2 178,33	2 178,32	2 178,32	2 178,32	2 178,32	2 178,32	2 178,32
CCVG	Prêt Centre Educatif fermé	96 809,44	96 809,44	96 809,44	96 809,44	96 809,44	96 809,44	48 404,72	-	-	-	-
CCVG	Pôle enfance Lussac	11 407,08	11 407,08	11 407,08	11 407,08	11 407,08	11 407,08	11 407,08	11 407,08	11 407,08	8 555,31	-
CCVG	Aire d'accueil gens du voyage Lussac	11 935,05	11 486,33	11 037,62	10 588,90	10 140,20	-	-	-	-	-	-
CCVG	DOJO Lussac	22 857,20	22 117,68	21 378,20	20 638,68	19 899,20	19 159,68	18 420,20	17 680,68	16 941,20	16 201,68	15 462,20
CCVG	VOIRIE ISLE JOURDAIN Dexia 118 000 €	10 795,04	10 795,04	10 795,04	10 795,04	10 795,04	-	-	-	-	-	-
CCVG	VOIRIE ISLE JOURDAIN CE 83 000 €	10 292,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CCVG	VOIRIE ISLE JOURDAIN Dexia 44 000 €	4 653,83	4 475,94	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CCVG	VOIRIE ISLE JOURDAIN CE 50 000 €	5 213,88	5 213,88	5 213,88	5 213,88	5 213,88	5 213,88	-	-	-	-	-
CCVG	VOIRIE ISLE JOURDAIN CA 130 000 €	8 666,00	8 666,00	8 676,00	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL		184 808,14	173 149,71	167 495,58	157 631,34	156 443,17	134 768,40	80 410,32	31 266,08	30 526,60	26 935,31	17 640,52
LOCATIONS	Maison de santé	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	-
LOCATIONS	Gendarmerie Lussac	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86
SOUS TOTAL		114 022,86	114 022,86	114 022,86	114 022,86	114 022,86	114 022,86	114 022,86	114 022,86	104 022,86	104 022,86	104 022,86
CIRCUIT DU VAL DE VIENNE	Société Générale 400 000 €	26 666,68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Caisse d'Epargne 300 000 €	28 002,85	28 002,84	28 002,84	28 002,84	28 002,84	28 002,84	7 000,71	-	-	-	-
-	Caisse d'Epargne 500 000 €	38 362,19	38 354,43	38 366,82	38 338,44	38 330,23	38 321,85	38 327,05	38 304,62	38 295,77	38 286,76	38 284,21
-	Caisse d'Epargne 300 000 € (8581288)	26 475,56	26 475,56	26 475,56	26 475,56	26 475,56	26 475,56	26 475,56	-	-	-	-
-	Caisse d'Epargne 250 000 €	23 195,72	23 195,72	23 195,72	23 195,72	23 195,72	23 195,72	23 195,72	23 195,72	23 195,72	11 597,86	-
-	Crédit Agricole	49 663,74	47 967,08	46 270,40	44 573,74	42 877,08	41 180,41	39 483,75	37 787,08	36 090,41	34 393,75	-
-	Caisse d'Epargne 400 000 €	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72	35 300,72
SOUS TOTAL		227 667,46	199 296,35	197 612,06	195 887,02	194 182,15	192 477,10	169 783,51	134 588,14	132 882,62	119 579,09	73 584,93
VENTES	Extension Hôtel de France	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	-	-	-	-	-
	Hôtel de France	5 336,56	5 336,56	2 668,28	-	-	-	-	-	-	-	-

	Hôtel de France	42 975,92	42 382,32	41 788,72	41 195,12	40 601,52	40 007,92	39 414,32	38 820,72	38 227,12	37 633,52	37 039,92
VENTES	Extension SODEM	45 415,72	45 415,72	11 353,93	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTES	SCMC	65 131,00	65 131,00	65 131,00	65 131,00	32 565,50	-	-	-	-	-	-
VENTES	Garage à Mauprévoir	3 531,92	3 531,92	3 531,92	3 531,92	3 531,92	1 765,96	-	-	-	-	-
VENTES	Prêt ADIAL	27 967,46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Prêt n°2 ADIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTES	Prêt Escalux	54 272,92	27 136,47	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Prêt renegocié Escalux	24 746,72	12 373,36	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTES	Prêt LBI	9 326,52	9 326,52	4 663,26	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTES	Prêt Pépinière (ex Somac)	3 157,56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTES	Prêt SFEL	13 456,65	13 456,65	13 456,65	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTES	Prêt bâtiment artisanal PRESSAC	7 093,04	7 093,04	7 093,04	7 093,04	3 546,52	-	-	-	-	-	-
VENTES	Hôtel de la Poste	16 277,52	16 277,52	16 277,52	16 277,52	16 277,52	16 277,53	16 277,52	16 277,52	16 277,52	16 277,52	16 277,53
VENTES	Marché au Cadran Crédit Foncier	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33	76 754,33
	Marché au Cadran Caisse des Dépôts	71 207,84	70 260,21	69 312,58	68 364,94	67 417,31	66 469,68	65 522,04	64 574,41	63 626,78	62 679,15	61 731,51
VENTES	Construction bâtiment industriel LHOMMAIZE	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28	74 747,28
SOUS TOTAL		576 398,96	504 222,90	421 778,51	388 095,15	350 441,90	311 022,70	272 715,49	271 174,26	269 633,03	268 091,80	266 550,57
TOTAL GÉNÉRAL		1 102 897,42	990 691,82	900 909,01	855 636,37	815 090,08	752 291,06	636 932,18	551 051,34	537 065,11	518 629,06	461 798,88
DETTE RÉELLE CCVG		-	47 189,41	46 001,22	44 812,98	43 624,81	32 745,08	32 005,60	31 266,08	30 526,60	26 935,31	17 640,52

EMPRUNT SIMULATION PROJET DE TERRITOIRE POUR INVESTISSEMENTS 2020 (647 153 €)	-	-	-	50 045,00	50 045,00	50 045,00	50 045,00	50 045,00	50 045,00	50 045,00	50 045,00
EMPRUNT SIMULATION PROJET DE TERRITOIRE POUR INVESTISSEMENTS 2021 (490 000 €)	-	-	-	-	37 900,00	37 900,00	37 900,00	37 900,00	37 900,00	37 900,00	37 900,00
SOUS TOTAL NOUVEAUX EMPRUNTS	-	-	0,00	50 045,00	87 945,00	87 945,00	87 945,00	87 945,00	87 945,00	87 945,00	87 945,00
TOTAL DETTE CCVG	-	-	46 001,22	94 857,98	131 569,81	120 690,08	119 950,60	119 211,08	118 471,60	114 880,31	105 585,52

H) ANNEXE : SYNTHESES DES AVIS EMIS LORS DES CONSULTATIONS PARTENARIALES

NOTE METHODOLOGIQUE :

Ces éléments reprennent de manière synthétique les échanges et consultations qui se sont tenus entre le 16 mai et le 18 décembre 2018. Les remarques et propositions ont été prises en compte dans le plan d'action du projet de territoire ou feront l'objet d'une mise en débat au sein des commissions compétentes pour mettre en œuvre les propositions.

1) RAPPEL DU CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE, ET DU PLANNING DES CONSULTATIONS :

1.1 Comité de pilotage

Le COPIL est composé du bureau Communautaire, soit 24 membres ; il a été réuni à 9 reprises pour préparer la trame du projet de territoire.

	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4	Réunion 5	Réunion 6	Réunion 7	Réunion 8	Réunion 9
Thème	**Validation de la méthode et de la « vision » du territoire**	**Définition des enjeux**	**Etude des actions liées aux enjeux**	**Etude des actions liées aux enjeux**	**Organisation de la stratégie**	**Analyse des recettes à mobiliser**	**Définition des priorités financières**	**Définition des priorités financières et priorités politiques**	**Validation des travaux**
Date :	4 mai	14 mai	29 mai	7 juin	18 juin	5 juillet	11 juillet	25 juillet	3 sept.
Nombre de présents	20	14	15	19	16	16	17	12	20

1.2 Elus de la CCVG, personnels de la CCVG et élus municipaux

Le Conseil Communautaire a été consulté à chaque étape de l'élaboration du projet, afin de recueillir son avis sur les orientations prises. Une invitation a par ailleurs été transmise aux 750 conseillers municipaux afin de leur restituer la démarche, et connaître leur avis, lors de 3 réunions sur Availles-Limouzine, La Bussière et La Trimouille (près de 200 participants au total). Le projet a aussi été présenté aux personnels de la CCVG :

	Restitution 1	Restitution 2	Restitution 3	Restitution 4	Restitution 5	Restitution 6	Restitution 7	Restitution 8
Thème	**Présentation de la définition des enjeux**	**Présentation de la stratégie**	**Restitution des ateliers**	**Réunion de consultation**	**Information sur le projet**	**Réunion de consultation**	**Réunion de consultation**	**Réunion de Validation**
Date :	24 mai	19 juin	26 septembre	6 novembre	7 novembre	14 novembre	27 novembre	20 décembre
A destination de :	Conseillers Communautaires	Conseillers Communautaires	Commission générale	Conseillers municipaux	Agents de la CCVG	Conseillers municipaux	Conseillers municipaux	Conseillers Communautaires

1.3 Elus supra-communautaires

Nos 2 parlementaires, 8 élus Départementaux et Conseillère Régionale ont été amenés à enrichir les débats lors de 3 réunions organisées à leur intention :

	Restitution 1	Restitution 2	Restitution 3
Thème	**Présentation de la définition des enjeux**	**Présentation de la stratégie**	**Restitution des ateliers**
Date :	26 novembre	5 décembre	18 décembre
A destination de :	Parlementaires	Conseillers Départementaux	Conseillers Départementaux et Région

1.4 Conseil de Développement

Le Conseil de développement Vienne et Gartempe a été réactivé le 18 Janvier 2018 ; il lui a été proposé de refaire à l'identique des ateliers de travail réalisés en COPIL avec les élus, afin de comparer le résultat des échanges, et ainsi d'enrichir les propositions incluses dans le projet de territoire :

	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
Thème	**Complément à la définition des enjeux**	**Compléments au plan d'action**	**Compléments à la stratégie**	**Création de groupes de travail : formation / mobilités**
Date :	16 mai	13 juin	17 juillet	A déterminer
Nombre de présents	11	12	9	/

1.5 La population

Le projet de territoire a été présenté aux habitants de la CCVG par le biais du bulletin semestriel, distribué aux 21 000 boîtes aux lettres du territoire. Par cet article, les habitants ont pu s'exprimer sur un questionnaire en ligne sur www.vienneetgartempe.fr , afin de leur proposer de donner leur avis sur les grandes lignes de la stratégie, mais aussi exprimer leur opinion sur des actions communautaires à mettre en œuvre. Ce questionnaire a seulement enregistré 7 retours :

	Consultation
Thème	**10 questions basées sur la communication sur le projet, réalisée dans le cadre du bulletin semestriel**
Date :	Du 2 novembre au 2 décembre
Nombre de Présents	7 répondants

Au total, ce sont donc 25 temps de travail ou de concertation qui ont été organisés autour du projet, impactant près de 300 personnes du territoire.

2) VERBATIM ET SYNTÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS PAR LES PARTENAIRES

Le projet de territoire a été l'occasion de débattre sur l'action de la Communauté de Communes, son développement et la vision qu'en avaient les partenaires, notamment socioprofessionnels.

Cette partie propose de lister les principales remarques sur le projet par catégorie (élus CCVG et conseillers municipaux / élus supra-communautaires / population et Conseil de développement) et d'indiquer son niveau de prise en compte dans le projet final

2.1 Synthèse des avis émis par les conseillers communautaires et lors des réunions conseillers municipaux

Sur la méthodologie lors des travaux :

- Mieux structurer les enjeux du territoire dans le projet, en proposant un regroupement des thématiques et en n'affichant que quelques idées directrices qui soient lisibles de tous → **3 Axes stratégiques, 3 actions prioritaires ont été mises en avant afin de rendre le projet plus clair.**

- Intégrer la population dans ce projet de territoire
  - Faire des réunions publiques → **projet non retenu, car trop de consultations publiques étaient en cours (PLUi, éolien…)**
  - Communiquer via internet → **publication d'un questionnaire en ligne**

- Le projet pourra être présenté en réunions de secteurs aux Conseillers Municipaux de la CCVG → **3 réunions de secteur organisées.**

- Chaque commune pourra être consultée ou proposer ses remarques concernant le projet → **supports laissés à disposition de chaque commune.**

- Le projet devra faire l'objet de mesures d'évaluation → **intégration d'indicateurs d'évaluation à partir de 2019, et évaluation globale du projet prévue à N+5 et N+10.**

Sur le contenu du projet :

- Nécessité de donner une place capitale à l'inversion de la courbe démographique → **la thématique est présente dans l'enjeu de développement de l'attractivité du territoire pour les jeunes, via la formation, le développement des services à la population, l'adaptation de l'habitat, mais n'est effectivement pas citée comme telle.**

- L'attractivité du territoire doit se faire en partie via le développement du marketing territorial → **notion non mentionnée mais constituée par l'axe phare « *METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PLUS AMBITIEUSE* ».**

- **La thématique habitat n'est abordée que pour les pôles principaux du territoire → remarque non justifiée car le projet de territoire prévoit un renouvellement du PIG, ouvert à toutes les communes.**

- Les habitants devront être les ambassadeurs du projet et du territoire → **intégré via l'action prévisionnelle de création des brochures d'accueil et d'information sur Vienne et Gartempe, ainsi que l'évènementiel annuel.**

- Besoin de mettre en place des actions pour accroître la visibilité de nos labels phares : PAH et UNESCO → **intégrée dans l'enjeu « développer une offre touristique et patrimoniale de qualité, et moderne. »**

- Attention à ne pas trop s'investir sur la thématique du vieillissement de la population uniquement via un soutien aux EHPAD car il faut penser à d'autres modes de fonctionnement, notamment pour le maintien à domicile → **remarque prise en compte dans les orientations des futures politiques contractuelles via une réorientation des thématiques.**

- **Les enjeux ne sont pas présentés selon les publics-cibles visés par les actions, ce qui rend l'appropriation moins efficace et l'action moins lisible** → **problématique prise en compte, mais qui demande de développer des synthèses « thématiques » du projet de territoire, non rédigées à ce jour.**

- La question de la sécurisation de la RN 147 n'est pas prioritaire, le maillage des réseaux entre bourgs apparaît tout aussi important → **ajout d'une analyse sur les RD structurantes, mais maintien des actions pour la RN147 jugées nécessaire au développement de la CCVG.**

- La proposition d'actions de communication notamment dans le tourisme devrait être pensée selon différents publics-cibles et mutualisée avec les actions de promotion menées par les communes → **en cours, avec la création de séjours clefs en main à destination de différents publics, regroupant des offres d'activités proposées par des professionnels du tourisme, mais aussi des communes.**

- **Le projet de territoire manque de moyens financiers sur certains thèmes /** Le budget consacré pour 2019-2021 semble faible pour générer du développement → **problématique identifiée : certaines actions devront être portées par d'autres acteurs que la CCVG, notamment dans le domaine de la formation, l'agriculture.**

- **Les actions liées à la formation sont très difficiles à cerner** → **création d'une feuille de route pour l'emploi et la formation à venir, proposée par la CCVG et le Civraisien, en partenariat avec les organismes de formation, Pôle Emploi et les clubs d'entreprises.**

- La mobilité pour les jeunes est capitale pour espérer maintenir une offre de formation attractive sur le territoire → **traité dans l'enjeu « développer l'intermodalité et la mobilité solidaire ».**

- Le projet de territoire ne cible aucune action en faveur de la filière bois, qui pourrait pourtant aider à la diversification du tissu agricole et entrepreneurial sur le territoire → **remarque non traitée à ce jour.**

2.1 Synthèse des avis émis par les élus supra-communautaires

- L'adaptabilité des logements pour les jeunes et personnes âgées (plus petites surfaces) est un enjeu très fort.
- L'enjeu sur l'agriculture diversifiée doit impérativement évoluer à moyen terme pour intégrer des actions en faveur du maintien de la filière abatage sur la CCVG.
- Le positionnement sur la limitation du « mitage éolien » devrait figurer plus clairement sur la question de la transition énergétique.
- Il n'y a pas d'action sur la communication autour des modes de mobilité disponibles sur le territoire.
- La prise en compte de l'attractivité des ménages sur le territoire (travailleur et conjoint) est prépondérante, mais il faut aussi communiquer sur les opportunités de formation sur le territoire.
- Le territoire est en déficit de notoriété par rapport à son potentiel : faut-il penser à une structuration en PNR pour donner de la visibilité à Vienne et Gartempe au niveau national ?
- L'enjeu sur l'efficacité énergétique du bâti devrait intégrer une action de sensibilisation auprès des communes.
- L'enjeu « numérique » est très pertinent, mais doit prévoir une rubrique « usages » en plus de la rubrique « couverture », notamment pour répondre aux enjeux mentionnés dans le SDASAP (Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Au Public).
- **Attention à la prise en compte de la potentielle fermeture de l'aéroport de Poitiers dans l'impact sur l'économie locale qui pourrait en résulter : départ de populations britanniques, qui sont vectrices de consommation et de lien social sur le territoire**.

2.3 Synthèse des avis du Conseil de Développement et de la consultation Internet

Sur la définition des enjeux pour le territoire :

	Éléments de discussion / commentaires
Résorber rapidement la fracture numérique et développer le très haut débit	• N'appelle pas de commentaires, le numérique étant un « fondamental » et inclus dans d'autres enjeux.
Renforcer l'attractivité du territoire pour les	• La notion d'attractivité est une notion englobante qui croise de nombreux enjeux, partiellement présents dans les réflexions ; l'attractivité du territoire est nécessaire pour maintenir les jeunes sur le territoire, inciter des travailleurs à s'installer sur place avec leurs conjoints.

habitants et l'accueil / création-reprise des entreprises	• Pour cela, il y a un besoin de penser le territoire en système en couplant : accessibilité au territoire via les réseaux routiers (rayon de 40 km ou 40 min. autour des agglomérations) et ferroviaires (sans gare, les lycées professionnels n'attireront plus, et particulièrement le lycée agricole), des services de santé, services à destination des jeunes doivent être repensés → le service doit aller aux populations, qu'ils soient marchands ou non marchands. L'attractivité économique du territoire se situe sur le bassin d'emploi Civaux-Lussac, avec un potentiel sous-évalué autour des métiers de la sous-traitance si le site du CNPE reste encore en activité pour les deux décennies à venir. • ***Remarque : point d'alerte sur le fait que 45 % des commerces de proximité risquent de fermer sans repreneur garanti dans les 15 ans, il est donc nécessaire de repenser l'offre commerciale → groupement de commerces, itinérance, etc.***
Développer une offre touristique de qualité, et moderne (numérique)	• La question du tourisme est celle d'une réflexion et d'un investissement sur le long terme : les fruits des travaux en cours ne seront probablement efficaces qu'à long terme (20 ans), mais la réflexion est effectivement à poursuivre. Cela ne demeure qu'un paramètre du développement du territoire. • Remarque : peu de mise en valeur du potentiel de tourisme industriel sur le territoire, avec le CNPE de Civaux notamment.
Attirer de nouvelles populations sur le territoire	• Cf. enjeu sur l'attractivité économique du territoire.
Harmoniser nos compétences, notamment dans le domaine de l'enfance et la jeunesse	• La question de la jeunesse et de l'harmonisation de la compétence et des équipements est un enjeu de court terme, qui ne semble pas être le plus préoccupant → de gros travaux sont en cours, avec des chantiers à venir dans le **cadre du Contrat Enfance Jeunesse** (CEJ)
Renforcer l'attractivité des pôles principaux et secondaires du territoire (selon la définition du SCoT)	• *Le regroupement de services dans les pôles pourrait être une solution / le Conseil de développement a en revanche besoin d'identifier quelles communes sont définies dans le SCoT.*
Anticiper et rationnaliser un vieillissement des infrastructures sportives et culturelles du territoire	• Il est posé la question du coût de fonctionnement de certains équipements publics –notamment sportifs- comparé aux coûts d'animations sportives itinérantes sur le territoire : ne serait-il pas plus pertinent de réfléchir à ce type de projets ? • Les équipements sportifs ne sont pas un enjeu de développement du territoire au regard du conseil de développement ; il s'agit plutôt d'une problématique propre à la CCVG • La culture figure de manière très minime dans les enjeux, alors que l'on a plusieurs sites d'importance forte, ainsi qu'un label Pays d'Art et d'Histoire / un travail de médiation et de programmation culturelle (spectacle vivant, …) étoffé est par ailleurs conduit sur le territoire notamment par le réseau des MJC.
Améliorer l'habitat et l'adapter aux besoins des populations (monoparentales, jeunes, séniors) sur tout le territoire	• Un des enjeux majeurs pour le territoire, vu comme un socle de son attractivité.
Adapter l'offre et la demande de formation supérieure et continue sur le	• La question de la formation n'est pas que celle de la formation supérieure, mais aussi celle de la formation initiale sur un territoire « peu diplôme » → il y a peu de Baccalauréats professionnels et de CAP, alors que les jeunes pourraient être en demande ; il y a un éloignement des jeunes du territoire aux centres de formation qu'il faudrait pouvoir résorber à travers un de nouveaux modes de formation à expérimenter :

territoire en liens avec les besoins du territoire	• Formation à distance • Décentralisation de modules de formation au sein des territoires ruraux • Travail entre complémentarité de formations existantes plutôt qu'en « parcours diplômant » : essayer de se baser sur les métiers du territoire et les ressources que l'on a déjà, plutôt qu'essayer de monter de nouvelles formations, lourdes à mettre en place.
Conserver et encourager un dynamisme associatif et des solidarités locales	• Enjeu peu développé, mais rappel du fait que la réserve d'emploi et de compétences des associations est mal connue par les partenaires alors qu'elle pourrait être utilisée pour valoriser le territoire : économie sociale et solidaire, associations, services à la personne pourraient mieux être utilisés pour valoriser le bassin d'emploi du territoire et son image.
Développer de nouveaux modes de mobilité sur le territoire	• La mobilité alternative est une solution très complexe à mettre en œuvre sur le territoire / cela n'est pas une solution aussi facile à déployer qu'en zone urbaine ; il faut réfléchir en termes de multimodalité. • La question de la distance-temps et de la communication/information à faire dans les territoires voisins (agglomérations notamment) pour montrer que le territoire n'est pas éloigné est un enjeu d'attractivité.
Préserver une agriculture diversifiée sur le territoire	• La question de l'agriculture est une notion très large, pour laquelle la CCVG n'a que des moyens financiers très limités en comparaison des fonds mobilisés dans le cadre de la PAC. L'enjeu pour la CCVG pourrait donc se concentrer sur des thématiques restreintes et liées à d'autres enjeux : • Préservation/gestion de la ressource en eau • Image du territoire/ action incitative pour en faire un territoire « écoresponsable » avec des dispositifs « 0 intrants » → pour cela il faut pouvoir proposer des dispositifs incitatifs aux exploitants (classement PNR, programmes européens, etc.) • Aide au maintien du bio (dotations en baisse) → en travaillant sur des projets liés aux débouchés du bio sur le territoire (aide sur des outils de transformation, lieux de commercialisation, alimentation animale…) • Énergies renouvelables (méthanisation)
Garantir une qualité de l'eau, de l'air et des paysages (bocages) sur le territoire.	• Atout énorme de la CCVG, mais ne pas y voir un motif « miracle » d'installation sur le territoire → les personnes veulent avant tout une qualité de vie (services) avant un cadre de vie (environnement et paysages)

<u>Sur les actions à déployer autour de ces enjeux :</u>

Intitulé de l'enjeu	Éléments de discussion / commentaires sur le plan d'actions de la CCVG
ADAPTER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FORMATION SUPÉRIEURE ET CONTINUE SUR LE TERRITOIRE EN LIENS AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE	• Un enjeu fort, sur lesquels beaucoup d'acteurs sont impliqués, il faudrait une meilleure coordination des actions et structures (privées et publiques) • Une thématique sur laquelle il faut rester en veille en ce moment, du fait des projets de réforme de l'apprentissage, l'orientation et la formation professionnelle • Concernant l'apprentissage, les entreprises doivent plus s'engager à répondre aux jeunes lorsqu'ils postulent, y compris lorsque la réponse est négative. Il faut faire cet effort car cela participe à la valorisation de la démarche des apprentis, et les « décourage moins » que des courriers sans réponse. • L'objectif de vouloir garder les jeunes et apprentis sur le territoire est important, mais il faut aussi savoir les garder au sein de l'entreprise, car certains partent après les 2 ans d'apprentissage ce qui contraint la structure employeuse à un nouveau cycle de formation. C'est en partie du « temps perdu » pour les entreprises. • La qualité de la formation est aussi liée à la qualité de vie des personnes en formation : il faut des services, un habitat accessible, et des possibilités d'accès au lieu de travail autre que par l'automobile, ce qui est actuellement très complexe hormis sur quelques villes du territoire

	<u>Nouvelles actions à proposer dans le cadre du projet de territoire :</u> 1. **Création d'un comité de pilotage pour suivre les engagements jeunes-entreprises (et +25 ans)** → objectif = suivre le parcours des jeunes afin de les inciter à rester dans la structure où ils ont été en apprentissage/stage etc. 2. **Centraliser les informations sur ce que peuvent apporter les territoires pour l'accueil des jeunes (habitat/mobilités)** → Les C.L.É.E (comités locaux école-entreprise) peuvent être un relais pour ces informations. 3. **Faciliter la communication sur l'apprentissage sur le territoire → témoignages, information, engagement à expliquer les refus de recrutement…** 4. **« Bourse » aux alternants → forum annuel d'accueil territoire-entreprises-partenaires**
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR L'ACCUEIL ET LA REPRISE DES ENTREPRISES	• L'enjeu est complet, mais un frein reste très dur à lever pour la création d'activité supplémentaire pour les entreprises déjà en place sur la CCVG → la complexité des entreprises locales à se positionner sur des marchés publics dans le Département. • Beaucoup d'entre-elles manquent de méthode ou de moyens humains pour le faire, ce qui fait « sortir de l'argent du territoire » car ce sont souvent de plus grosses entreprises hors du Département qui remportent les consultations. Ce sont autant de capitaux qui ne seront pas réinvestis localement. • Les territoires devraient pouvoir lever ce frein en favorisant des entreprises locales → *il est rappelé que ce point est strictement interdit par le code des marchés publics.* ○ C. Sébastien (CNPE Civaux) précise que ce point est interdit, mais que rien n'empêche les entreprises et les partenaires de s'organiser (formations, mutualisation de moyens etc.) pour être plus compétitifs pour remporter les marchés. Une réflexion est en cours avec le CESV et le CNPE pour y parvenir, aussi l'idée d'avoir recours à un prestataire pour réfléchir à une meilleure organisation du bassin d'emploi autour de la centrale et de son activité de sous-traitance **ne paraît donc pas nécessaire**. <u>Nouvelles actions à proposer dans le cadre du projet de territoire :</u> 1. **Analyse des dépenses internes de la CCVG** → objectif = identification de la part de marchés passés localement et ceux hors territoire, afin d'évaluer les montants « non réinvestis » localement 2. **Selon résultat de l'étude → dispositif d'aide/conseil aux entreprises locales pour mieux se positionner /faciliter la mutualisation pour les réponses aux marchés**
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DU TERRITOIRE	• L'enjeu est dilué dans d'autres thématiques, et l'on ne peut pas considérer que la polarisation soit très forte : les communes de la CCVG ne rayonnent pas ou peu hors du territoire ; l'objectif se situe peut-être plutôt dans le **développement ou le retour de services itinérants** (commerce, par exemple) plutôt que dans la polarisation des « grosses » communes du territoire.
AMÉLIORER L'HABITAT ET L'ADAPTER AUX BESOINS	• Les leviers d'actions retenus par la CCVG sont cohérents avec les enjeux associés à la thématique de l'habitat (attractivité du territoire, jeunesse, etc.), il n'y a pas d'autres actions identifiées.
DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ, ET MODERNE (NUMÉRIQUE)	• Trois dimensions ne sont pas mises en avant dans le plan d'action lié au tourisme, même si l'EPIC Vienne et Gartempe met en œuvre une stratégie en lien avec ces éléments : • La mise en avant d'une **offre de tourisme culturel et patrimonial très riche et complémentaire** sur la CCVG → PAH, écomusée, Vallée des fresques, etc. sont autant d'atouts pour attirer de nouveaux touristes sur le territoire. Un produit (séjour) devrait être développé autour de cet atout → *B. Santiago précise que cette offre existe à travers la mise en place d'une offre d'activités « exception culturelle » sur la CCVG.* • Le manque de **structuration d'une offre familiale** → les structures de loisirs, culture et d'hébergement ne semblent pas assez mises en réseau à ce jour pour proposer de courts séjours à

	ce public → *il est mentionné que cela est aussi développé à travers la mise en place d'une offre « destination famille ».* • On ne joue pas assez sur **« l'effet » Futuroscope et Centerparcs** et sur le fait que l'on peut capter des touristes pour quelques nuitées en arrivée ou partance de ces grands sites ; la CCVG et les acteurs privés ont du mal à jouer sur la mise en parcours sur le territoire.

GARANTIR UNE QUALITÉ DE L'EAU, DE L'AIR ET DES PAYSAGES SUR LE TERRITOIRE	• Il est rappelé qu'avec les capacités hydrauliques, nucléaires, éoliennes, etc. sur le territoire, la CCVG peut se permettre de jouer sur une image de territoire fortement décarbonné, sans même avoir à identifier de nouvelles sources d'énergies à inclure dans son mix territorial, même si d'autres sources peuvent être identifiées, comme les projets de méthanisation en émergence.
	• Deux « points noirs » sont tout de même à mentionner sur le territoire en termes d'émissions de GES :
	  ○ La relative mauvaise isolation de l'habitat sur le territoire, couplé à des modes de chauffe souvent peu performants ou fortement émetteurs (convecteurs, chaufferies fioul…)
	  ○ Les problématiques de mobilité, rencontrées dans les zones rurales → usage très majoritaire de la voiture à cause des distances entre pôles, véhicules plus anciens, phénomène d'autosolisme, aménagements des **axes routiers principaux peu favorable aux vélos… → sur ce dernier point, des améliorations pourraient exister,** même si tout le réseau routier n'est pas du ressort de la CCVG.

ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS SUR LE TERRITOIRE	• Trop forte mention de la santé dans cet enjeu. L'attractivité du territoire est l'enjeu « phare » du projet de territoire : c'est à la fois l'accès au numérique, la santé, la culture, les services etc. • Avant la mention d'attractivité, il faut que le niveau de services permette le **maintien** de la population *(cf. point ci-dessus et remarques liées à la formation professionnelle)* • La question de l'image du territoire est peu présente dans les actions : « on sait » et dit souvent que les habitants de la CCVG ont tendance à être défaitistes sur la situation du territoire, alors que les personnes en visite ont souvent une bonne image de ce dernier. Il faut peut-être des **actions pour valoriser l'image de la CCVG pour ses propres habitants** (communication) ?
PRÉSERVER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE SUR LE TERRITOIRE	• Les ressources humaines et capacités financières de la CCVG paraissent « dérisoires » par rapport aux besoins des filières, c'est un enjeu pour lequel la CCVG pourrait considérer qu'il est secondaire. • Ce dont auraient besoin les filières, ce serait essentiellement **de signaux** pour montrer que le territoire est conscient des problématiques, s'implique dans certaines actions, comme cela est le cas avec Mont'Plateau ou lors des sessions d'accueil d'actifs.
DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE	• Les problématiques et pistes d'actions sont globalement partagées, mais il manque un élément rarement pris en compte dans les politiques de mobilités locales : la question des **liaisons courtes.** ○ Comment se rendre, une fois que l'on a pris le train pour Montmorillon, vers son lieu de travail qui peut être à quelques kilomètres ?
RÉSORBER RAPIDEMENT LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPER LE THD	• Enjeu transversal, dont on a parfois tendance à minorer l'importance : le manque de couverture mobile et de THD, mais aussi l'usage du numérique dans les services peut constituer un réel blocage pour le développement des entreprises du territoire, mais aussi l'attractivité de nouvelles populations. Le numérique est un enjeu qui doit être prioritaire, même si les leviers d'actions ne sont pas tous du côté de la CCVG.
ANTICIPER ET RATIONNALISER UN VIEILLISSEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES	• Enjeu non traité (organisation interne CCVG) ; il est fait la remarque que les structures culturelles sont à nouveau peu valorisées à travers le plan d'action du projet

<u>Autres remarques (consultation Internet et débat libre) :</u>

- Parmi les thèmes du projet de territoire, 3 items sont systématiquement revenus dans les échanges ou les retours des consultations :
  - La mobilité, autour de quatre registres : Un besoin de coordonner ou développer des actions en lien avec la mobilité, réel frein au développement sur le territoire → mobilité douce en centre bourg, transport à la demande, mobilité des jeunes, concrétisation des projets autour de la RN147
  - La formation professionnelle
  - La transition énergétique
- La question du développement de la signalétique de sécurité routière le territoire est également revenue à plusieurs reprises.

accessibilité
impliquer
futuriste
associatif
territoire
existant
impacts
social
solidarité
anticipation
mutualiser
valoriser
diversité
mobilités
atouts
sens
transition
mouvement
paysages
habitat
former
agriculture
services
innover
vision
eau
emplois
diversifiée
vivre
lien
global
bien
foncier
tourisme
maillage
accueillir
renforcer
accueil
énergétique
richesses
communiquer
harmoniser
filières
attractivité
compétences
ensemble
numérique